

RECRUTEMENT DE CONSULTANTS

Bureau d'accueil :	BUREAU UNFPA TOGO
Objectif de la consultation :	Evaluation finale du 7^{ème} Programme de Coopération.
Portée du travail <i>(Description des services, activités et produits)</i>	<p><i>Contexte et justification</i></p> <p>Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) est l'agence des Nations Unies ayant pour mission de créer un monde dans lequel chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger et chaque jeune peut pleinement réaliser son potentiel. UNFPA travaille à accroître, pour les femmes et les jeunes, les opportunités de mener une vie saine et productive. L'objectif stratégique de l'UNFPA est de permettre un accès universel à la santé sexuelle et reproductive, de garantir les droits reproductifs et de réduire la mortalité maternelle et, ainsi, mettre en œuvre le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD). Il s'agit d'améliorer la vie des femmes, des adolescents et des jeunes dans le respect des droits de l'homme, la promotion de l'égalité des sexes et la prise en compte de la dynamique des populations. Pour atteindre cet objectif, UNFPA s'est donné trois résultats transformateurs à atteindre d'ici à 2030 : i) élimination des décès maternels évitables ; ii) élimination des besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; et iii) élimination de la violence basée sur le genre et pratiques néfastes, dont les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, précoces ou forcés.</p> <p>Le bureau de pays du Togo exécute actuellement le 7^{ème} programme de pays avec le gouvernement et d'autres partenaires. Les objectifs du programme de pays sont de parvenir à un accès universel à la santé sexuelle et reproductive, de permettre à la population de concrétiser ses droits reproductifs et de réduire la mortalité maternelle, aux fins d'améliorer la vie des femmes, des adolescents et des jeunes. Le bureau de pays du Togo vise, en particulier, à atteindre ces objectifs dans les domaines programmatiques suivants : santé et droits sexuels et reproductifs ; adolescents et jeunes ; égalité des sexes et autonomisation des femmes et dynamique de la population.</p> <p><i>Objectifs</i></p> <p>Les objectifs de cette évaluation de programme pays sont de :</p> <p>I. Fournir une appréciation indépendante du 7^{ème} Programme pays de l'UNFPA Togo au bureau de pays de l'UNFPA Togo, aux parties prenantes nationales et aux</p>

	<p>détenteurs de droits, à UNFPA WCARO, au siège de l'UNFPA ainsi qu'au public en général.</p> <p>II. Élargir la base de données factuelle pour la conception du prochain cycle de programme.</p> <p>Les objectifs spécifiques de cette évaluation de programme pays sont:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Fournir une appréciation indépendante concernant la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du soutien de l'UNFPA. ii. Fournir une appréciation sur le rôle joué par le bureau de pays de l'UNFPA Togo concernant les mécanismes de coordination de l'UNCT en vue d'améliorer la contribution collective des Nations Unies aux résultats du développement. En outre, fournir une appréciation sur le rôle joué par le bureau de pays de l'UNFPA Togo concernant les mécanismes de coordination de l'UNCT en vue d'améliorer la réponse à l'épidémie de COVID-19 et de garantir la contribution au relèvement à plus long terme. iii. Tirer des conclusions essentielles de la coopération passée et actuelle, et fournir un ensemble de recommandations claires, stratégiques et concrètes pour le prochain cycle de programme.
<p>Résultats attendus</p>	<p>Les produits attendus de l'équipe d'évaluation sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Rapport de conception. Le rapport de conception doit répondre aux des TdRs en proposant une approche évaluative, une méthodologie et un plan de travail réaliste. Le rapport devrait comprendre (au minimum): (i) l'approche et la méthodologie évaluative (y compris la théorie de changement et la stratégie d'échantillonnage); (ii) la cartographie finale des parties prenantes; (iii) la matrice d'évaluation (y compris les questions d'évaluation finales, indicateurs, sources de données et méthodes de collecte de données); (iv) les outils et techniques pour la collecte de données (y compris les protocoles pour les entretiens et discussions de groupe); et (v) un plan de travail d'évaluation et un programme pour la phase de terrain détaillés. Pour la structure du rapport de conception, voir Annexe E. ● Rapport d'évaluation. Le rapport final d'évaluation (<i>maximum 70 pages plus les annexes</i>) présentera les constats et les conclusions, ainsi qu'un ensemble de recommandations pratiques et réalisables pour informer le prochain cycle du programme.
<p>Equipe de l'évaluation</p>	<p>Il sera recruté quatre (04) Expert(e)s qui couvriront les postes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Chef/fe de l'équipe d'évaluation</i> ✓ <i>Expert en matière de Santé de la Reproduction</i> ✓ <i>Expert en matière de dynamique des populations :</i> ✓ <i>Expert en matière d'égalité des sexes et autonomisation des femmes</i> ✓ <i>Jeune évaluateur/trice émergent/e</i> <p>NB : Le Chef d'équipe sera recruté au niveau international et les autres experts seront recrutés au niveau national. Les personnes qui postuleront comme Chef d'équipe prendront en charge une des composantes du programme.</p>

Durée et planning des travaux :	La durée de travail de travail est de <u>40 jours ouvrables</u> pour le Chef d'équipe et <u>30 jours ouvrables</u> pour les autres
Lieu où les services seront délivrés :	Les consultants travailleront à distance et en présentiel avec des missions de collecte des données qui seront effectuées à l'intérieur du pays dans le <i>strict respect des mesures barrières relatives à la Covid-19</i> . Chaque voyage sera entièrement pris en charge par UNFPA. Les éventuels frais liés à la collecte des données et nécessitant des agents de collecte seront pris en charge par UNFPA.
Supervision :	Les consultants travailleront sous la supervision technique directe du Chargé de Programme Planification Stratégique et Suivi/Evaluation .
Comment postuler ?	<p>1- Veuillez consulter les termes de référence complets en annexe</p> <p>2- Soumettre son dossier à togo.office@unfpa.org en envoyant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une lettre de motivation indiquant les raisons pour lesquelles vous postulez ainsi qu'un bref descriptif de votre expertise et expérience. Votre courrier doit également indiquer clairement le rôle (<i>chef d'équipe ; expert thématique ; jeune évaluateur</i>) ainsi que le(s) domaine(s) d'expertise thématique du programme pays que vous souhaitez couvrir (<i>santé et droits sexuels et reproductifs ; égalité des sexes et autonomisation des femmes ; ou dynamique de la population</i>). Les postulants en tant que Jeune évaluateur n'ont pas de domaine spécifique. Le postulant peut soumettre leur candidature pour plusieurs postes mais un seul pourra lui être attribué. ✓ Pour les Consultants internationaux, précisez votre honoraire par jour dans votre courrier. Les Consultants nationaux seront recrutés au niveau NOB pour les Experts thématiques et G7 pour le Jeune Evalueur. ✓ Une copie mise à jour de votre curriculum vitae (CV). ✓ Vos attestations de bonne fin d'exécution ✓ Vos attestations et diplômes académiques.
Délai	24 septembre 2021



ANNEXE

Termes de référence

7^{ème} Programme pays du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)

Togo

(2019-2022)

Évaluation du programme de pays

Août 2021

Contenu

Les objectifs de cette évaluation de programme pays sont de :	1
1. Introduction	4
2. Contexte national	7
3. Programme pays de l'UNFPA	9
4. But, objectif et champ de l'évaluation	15
4.1. But	15
4.2. Objectifs	15
4.3. Champ de l'évaluation	15
5. Critères d'évaluation et questions préliminaires d'évaluation	16
5.1. Critères d'évaluation	16
5.2. Questions préliminaires d'évaluation	16
6. Approche et méthodologie	17
6.1. Approche évaluative	17
6.2. Méthodologie	19
7. Le processus d'évaluation	22
8. Les produits de l'évaluation	25
9. Assurance et contrôle qualité	26
10. Calendrier indicatif et plan de travail	28
11. Gestion de l'évaluation	32
12. Composition de l'équipe d'évaluation	35
12.1. Rôles et responsabilités de l'équipe d'évaluation	35
12.2. Qualifications et expérience de l'équipe d'évaluation	37
13. Budget et modalités de paiement	41
14. Bibliographie et ressources	42
15. Annexes	44

Acronymes

BCP	: Analyse/bilan commun de pays
CCDD	: Cadre de coopération pour le développement durable
CIPD	: Conférence Internationale sur la Population et le Développement
COVID-19	: Coronavirus
CPD	: Programme Pays
DD	: Dividende démographique
DHIS2	: District Health Information Software, Version 2
DSA	: Indemnité journalière de subsistance
EDST	: Enquête Démographique et de Santé au Togo
EQA	: Contrôle de qualité du rapport d'évaluation
EQAA	: Assurance et contrôle de la qualité d'évaluation
INSEED	: Institut National de la Statistique, des Etudes Economique Démographiques
MICS	: Multiple Indicators Cluster Survey (Enquête par grappe à indicateurs multiples)
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	: Objectifs de développement durable
ONG	: Organisations Non Gouvernementales
ONU	: Organisation des Nations unies
PA/CIPD	: Plan d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement
PD ou P&D	: Population et Développement
PF	: Planification Familiale
PF	: Planification Familiale
PND	: Plan National de Développement
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PTA	: Plans de Travail Annuels
PTA	: Plan de Travail Annuel
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
S&E	: Suivi et évaluation
SDSR	: Santé et droits sexuels et reproductifs
SNU	: Système des Nations Unies
SONU	: Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence
SR	: Santé de la Reproduction
SRAJ	: Santé de la Reproduction des Adolescents et Jeunes
TdR	: Termes de références
UNCT	: Equipe de pays des Nations Unies
UNDAF	: Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNSDCF	: Plan-cadre des Nations Unies pour la coopération au développement durable
VBG	: Violences Basées sur le Genre
VBG	: Violence Basée sur le Genre
WCARO	: Bureau régional de l'UNFPA pour l'Afrique de Ouest et du Centre

1. Introduction

Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) est l'agence des Nations Unies qui a pour mission de créer un monde dans lequel chaque grossesse est désirée, chaque accouchement sans danger et chaque jeune réalise pleinement son potentiel. L'objectif stratégique de l'UNFPA est de "réaliser l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive, de garantir les droits reproductifs et de réduire la mortalité maternelle en vue d'accélérer les progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action issue de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), afin d'améliorer la vie des femmes, des adolescents et des jeunes, en se fondant sur la dynamique des populations, les droits de l'homme et l'égalité des sexes."¹ Pour atteindre cet objectif, l'UNFPA articule son intervention autour de trois résultats transformateurs axés sur l'être humain: i) élimination des décès maternels évitables; ii) élimination des besoins non satisfaits en matière de planification familiale; et iii) élimination de la violence basée sur le genre (VBG) et des pratiques néfastes, dont les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, précoces ou forcés. Ces résultats transformateurs contribueront à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), notamment la bonne santé et le bien-être (objectif 3), la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles (objectif 5), la réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (objectif 10) et paix, justice et institutions efficaces et responsables (objectif 16). Conformément à la vision du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'UNFPA cherche à ne laisser personne de côté et à venir en aide d'abord aux plus défavorisés.

La coopération entre le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et le Togo date de 1972. Elle se fonde sur l'élaboration et l'approbation d'accord parties, d'un programme quinquennal tenant compte du Mandat et du Plan Stratégique de l'agence, des priorités nationales et du plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). Une fois le programme arrêté, il est décliné en Plan d'actions puis chaque année, en Plans de Travail Annuels (PTA) mis en œuvre par les Institutions nationales étatiques ou de la Société Civile avec l'appui technique et financier du Bureau UNFPA basé à Lomé.

En 2019, UNFPA Togo a entamé avec ses partenaires la mise en œuvre de son 7^{ème} programme élaboré conformément au plan stratégique 2018-2021 de l'UNFPA pour une période de 5 ans (2019-2023). Ce programme porte sur l'ensemble des domaines d'intervention de l'agence à savoir : la santé de reproduction, la santé sexuelle et de la reproduction des jeunes et des adolescents, la promotion de l'égalité et de l'équité de genre et les droits humains ainsi que la dynamique de population.

Les interventions dans le domaine de la santé maternelle et néonatale visent à renforcer les capacités nationales en matière de soins obstétricaux d'urgence, de soins néonataux ainsi que de prévention et de gestion des fistules obstétricales. En ce qui concerne la planification familiale, l'Agence œuvre à son repositionnement à travers le renforcement de la capacité nationale d'interventions tant au niveau institutionnel que communautaire et le plaidoyer en vue d'un renforcement de la disponibilité des produits et services notamment par l'effectivité de la contribution de l'Etat à l'acquisition des produits contraceptifs.

En matière de Santé des jeunes et des adolescents, les interventions contribuent à l'information des jeunes et des adolescents sur les IST/VIH/Sida/PF, à la sensibilisation des pouvoirs publics et du

¹ Plan stratégique de l'UNFPA 2018-2021, p. 8. Le document est disponible à:

https://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/DP.FPA_2017.9_-_UNFPA_strategic_plan_2018-2021_-_FINAL_-_17July2017FR.pdf.

monde associatif sur l'importance de la prise en compte des questions liées à la santé sexuelle et surtout à l'élargissement de l'accès des jeunes à la planification familiale.

L'appui en matière d'égalité et d'équité genre et des droits en matière de procréation vise le renforcement des capacités nationales de lutte contre la violence sexiste et d'offre des services de qualité, y compris dans les situations humanitaires.

La quatrième composante du programme est liée à la production et à l'analyse des données relatives à la dynamique démographique, pour mieux renseigner le processus de décision et la formulation des politiques de développement.

La politique d'évaluation (2019) de l'UNFPA exige que les programmes de pays soient évalués au moins une fois tous les deux cycles de programme; "à moins que la qualité de l'évaluation du programme national précédente n'ait pas été satisfaisante et/ou que des changements importants ne se soient produits dans les contextes nationaux."². Les rapports des évaluations des deux précédents programmes de UNFPA au Togo avaient été jugés de bonne qualité par le siège de UNFPA rendant ainsi non obligatoire une évaluation pour le présent programme. Malheureusement la mise en œuvre du programme a été perturbée par la pandémie de la Covid-19 depuis 2020. Par ailleurs, en mai 2021 la partie Gouvernementale et le SNU se sont accordés afin que le Cadre de coopération pour le développement durable(CCDD) actuellement en cours et qui devrait s'achever en 2023 prenne fin un an plus tôt ; c'est-à-dire en 2022. Cette décision a été prise en raison de l'alignement des interventions du SNU au Togo sur la nouvelle feuille de route (2020-2025) mise en place par les autorités pour juguler les impacts de la pandémie. L'implication directe d'une telle décision est l'élaboration d'un nouveau CCDD pour la période 2023-2027. Pour les agences du SNU, la conséquence directe est l'élaboration de nouveaux CPD qui devront s'aligner sur le CCDD nouveau et la feuille de route du Gouvernement; ce qui revient à procéder à une évaluation des CPD en cours puis à développer le nouveau CPD. UNFPA/Togo a donc besoins de procéder à une nouvelle évaluation de son programme en cours afin de disposer des données factuelles pour l'élaboration du nouveau programme pour la période 2023-2027. Les résultats de cette évaluation seront utilisés par l'UNFPA, le Gouvernement du Togo, et toutes les parties prenantes.

L'évaluation du programme pays fournira une appréciation indépendante concernant la pertinence et la performance du 7^{ème} Programme pays de l'UNFPA Togo, et offrira une analyse de différents facteurs favorables et contraignants qui influent l'exécution du programme et la réalisation des résultats prévus. Cette évaluation tirera aussi des conclusions et fournira un ensemble de recommandations concrètes pour le prochain cycle de programme.

L'évaluation sera conduite conformément aux orientations du *Manuel: comment concevoir et mener une évaluation de programme pays à l'UNFPA (Handbook: How to Design and Conduct a Country Programme Evaluation at UNFPA)* (Manuel d'évaluation de l'UNFPA), qui est disponible à: <https://www.unfpa.org/EvaluationHandbook>. Le manuel fournit des directives pratiques pour la gestion et la conduite des évaluations de programme pays afin d'assurer la production des évaluations de qualité qui conformément aux normes et règles du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG) et aux bonnes pratiques internationales d'évaluation. Il propose une approche détaillée pour préparer des évaluations reposant sur une méthodologie solide et définit les rôles et les responsabilités des principales parties prenantes à toutes les étapes du processus d'évaluation. Le Manuel comprend un certain nombre des outils, ressources et modèles

² Politique d'évaluation de l'UNFPA 2019, p. 13. Le document est disponible à: https://www.unfpa.org/sites/default/files/admin-resource/Eval_Policy_FR.pdf.

qui donnent des directives pratiques pour des activités et des tâches spécifiques que les évaluateurs et le gestionnaire de l'évaluation effectuent au cours des différentes phases d'évaluation.

Le public principal et les premiers utilisateurs potentiels de l'évaluation sont les suivants: (i) le bureau de pays de l'UNFPA Togo; (ii) Gouvernement du Togo; (iii) les partenaires de mise-en-œuvre du bureau de pays de l'UNFPA Togo; (iv) les détenteurs de droits impliqués dans les interventions de l'UNFPA et les organisation qui les représentent (en particulier les femmes, les adolescents et les jeunes), (v) l'Équipe de pays des Nations Unies (UNCT); (vi) Bureau régional de l'UNFPA pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, UNFPA WCARO; et (vii) bailleurs. Les résultats de l'évaluation intéresseront également un grand nombre de parties prenantes, notamment: (i) les divisions, succursales et bureaux du siège de l'UNFPA ; (ii) le Conseil d'administration de l'UNFPA ; (iii) le monde universitaire ; et (iv) les organisations locales de société civile et les ONG internationales. Les résultats de l'évaluation seront diffusés à ce public, le cas échéant, en utilisant les canaux de communication traditionnels et numériques.

L'évaluation sera gérée par le gestionnaire de l'évaluation au bureau de pays de l'UNFPA Togo, avec les directives et le soutien d'un conseiller du Bureau de l'Evaluation au siège de l'UNFPA, et en consultation avec le groupe de référence de l'évaluation au cours du processus de l'évaluation. Une équipe d'évaluateurs externes indépendants mèneront l'évaluation et prépareront un rapport d'évaluation conformément aux présents termes de référence (TdR).

2. Contexte national

Situé en bordure de l’Océan Atlantique, dans le Golfe de Guinée avec une superficie de 56.600 km², le Togo s’étend de la côte au sud vers le Burkina Faso au nord, sur une distance de 700 km environ. Il se présente comme un couloir entre le Ghana à l’ouest et le Bénin à l’est. En 2020, la population du pays est estimée à environ 7,8 millions d’habitants avec un taux de croissance démographique de 2,4%³. Selon les données de la dernière enquête de démographie et de santé (MICS 2017, INSEED), l’indice synthétique de fécondité est de 4.4 enfant par femme et la prévalence contraceptive moderne est estimée à 21%. En 2013, la dernière enquête démographique de santé avait estimée le ratio de mortalité maternelle de 401 décès pour 100 000 naissances vivantes (INSEED). L’infection à VIH/SIDA est de type généralisé modéré avec un taux de séroprévalence 2.5% dans la population générale. Elle est particulièrement importante chez les femmes âgées de 15-49 ans (3.1%). La prévalence du VIH chez les 15-24 ans est de 0.6% (0.8% pour les filles et 0.3% pour les hommes).

Le taux de croissance démographique annuel est de 2,4%, ce qui entrainerait un doublement de la population en 30 ans. La population est rurale à 58,6%, majoritairement jeune (60% ont moins de 25 ans) et inégalement répartie sur le territoire national (42% vivant dans la région maritime qui fait 23,2% de la superficie totale du pays). D’importants investissements dans la santé des jeunes, dans leur éducation et dans la création d’emplois seront nécessaires pour que le pays puisse tirer profit du dividende démographique.

Malgré un taux de croissance économique avoisinant 5% pour cent, la pauvreté touche encore 58,7% des togolais et 68,7% des ruraux. Les inégalités à l’endroit du milieu rural et des femmes qui y sont majoritaires persistent. Le rapport mondial 2016 sur le développement humain classe le Togo au 166ème rang sur 188 avec un indice de 0,487 (0,459 en 2012). Le gouvernement a lancé plusieurs programmes visant l’amélioration des conditions de vies des plus vulnérables à avoir les jeunes et les femmes. La disponibilité de données fiables et désagrégées sera un gage de réussite de ces programmes et pour la mise en œuvre efficace, de la feuille de route de l’union africaine sur l’exploitation du dividende démographique.

Suivant les données de l’enquête démographique et de santé (EDS2013), les femmes en âge de procréer font 21,1% de la population. L’indice synthétique de fécondité est de 4,8 enfants par femme contre 5,17 en 2003 ; le taux de mortalité maternelle se chiffre à 401 décès pour cent mille naissances vivantes contre 478 en 1998, et celui de mortalité néonatale à 27 décès pour mille contre 31 en 2008. Ce tableau peu reluisant en santé maternelle s’explique par : (a) un faible taux d’accouchements assistés par un personnel qualifié, 59 pour cent, (b) une faible disponibilité des soins obstétricaux néonataux d’urgence (en 2016, 27 formations sanitaires sur 71 offraient les 07 fonctions), (c) un personnel médical insuffisant (16 gynécologues et 396 sages-femmes officient dans les 864 formations sanitaires du pays en 2017), (d) une faible disponibilité des produits vitaux dans les formations sanitaires (68% en 2016) et des ruptures fréquentes de stock de produits contraceptifs aux points de prestations (57% en 2016). La prévalence contraceptive demeure faible : 17% contre 13,8% en 2010 avec des besoins non satisfaits se chiffrant à 34 pour cent. La prévalence de la fistule obstétricale est estimée à 1% des femmes en âge de procréer, soit plus de 15 000 cas.

Les adolescents et jeunes (10-24ans) font 32,7% de la population. Ils sont précoces au plan sexuel (10% des 15-24 ans ont eu leurs premiers rapports sexuels avant 15 ans) avec un taux de fécondité de 84 pour mille naissances vivantes (118 pour mille en milieu rural) et un taux de grossesse

³ INSEED: Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques.

précoce de 17,3 pour cent. Ces dernières années, on assiste à une augmentation des grossesses en milieux scolaires (8 800 cas recensés entre 2014 et 2017). Dans sa majorité, cette population cible a un faible accès à l'information et aux services de santé sexuelle et de la reproduction, seulement 27 établissements scolaires sur deux mille disposant par exemple d'une infirmerie scolaire.

S'agissant de l'infection à VIH/SIDA, la prévalence nationale moyenne est de 2,5% et de 3,1% chez les femmes. En 2015, cette prévalence était de 11,7% chez les professionnelles de sexe et de 13 chez les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. Dans la tranche des 15-24 ans, la prévalence moyenne au VIH est de 0,6% (0,8 chez les filles et 0,3 chez les garçons).

L'exercice du pouvoir de décision est en défaveur de la femme dans la société togolaise. Il en est ainsi pour l'accès des femmes (surtout en milieu rural) aux services de santé sexuelle et de la reproduction, l'avis du mari étant déterminant. Suivant les données de EDS2013, la femme togolaise subit des violences basées sur le genre tels les mariages précoces (21,8% de femmes âgées de 20-24 ans mariées avant l'âge de 18 ans), les violences sexuelles (5,5% des filles de 9 à 18 ans touchées) et les mutilations génitales féminines (5% des femmes de 15-49 ans excisées).

Les défis sanitaires, humanitaires et économiques posés par la pandémie du COVID-19 ont nécessité la mobilisation des ressources, la concertation et la coordination de l'équipe de pays des Nations Unies pour soutenir les efforts des autorités nationales aux fins de prévenir et contenir la propagation de l'épidémie dans le pays. Le support de l'UNFPA dans le contexte de l'épidémie a été orienté vers l'appui à la continuité de la prestation des services de santé sexuelle et reproductive, y compris la protection du personnel de santé ; l'approvisionnement en contraceptifs modernes et autres produits de santé reproductive pendant l'épidémie.

3. Programme pays de l'UNFPA

L'UNFPA travaille avec le Gouvernement du Togo depuis 1972 pour améliorer la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) et renforcer la production et l'utilisation de données démographiques pour le développement. L'UNFPA met en œuvre actuellement le 7^{ème} programme pays au Togo.

Ce programme est aligné sur les priorités nationales, le cadre d'assistance des Nations Unies pour le développement au Togo, le plan stratégique de l'UNFPA 2018-2021 et le Plan d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (PA/CIPD).

Par rapport aux priorités nationales, les produits du programme pays sont en parfaite harmonie avec les axes Plan National de Développement National. Elaboré de façon participative sous l'égide du ministère de la planification du développement, le programme est aligné sur le Plan national de développement (PND) 2018-2022 et le Plan national de développement sanitaire (PNDS)⁴. Il est développé dans l'esprit "Unis dans l'action" et contribue aux axes 1 et 2 du plan cadre d'assistance des nations unies pour le développement 2019-2023. Il prend en compte les objectifs 1, 3, 5, 10 et 17 de développement durable et le plan d'action de la conférence internationale sur la population et le développement. En ce qui concerne le lien avec l'UNDAF 2019-2023, le présent programme pays contribue à l'effet 3 relatif à l'accès équitable des populations aux services sociaux de base de qualité et à l'effet 4 qui porte sur le renforcement des institutions publiques aux niveaux central et local pour la promotion du genre, la redevabilité, l'efficacité et l'inclusion. Enfin, le programme est aligné sur le plan stratégique UNFPA 2018-2021 en contribuant à ses résultats 1, 3 et 4 et aux produits 2, 4, 11 et 13. Le programme pays comporte quatre (4) produits. Le produit 1 porte sur la santé maternelle, le produit 2 sur la Planification Familiale, le produit 3 sur la lutte contre les violences basées sur le genre et les pratiques néfastes et le produit 4 relatif à la dynamique de population. A travers ces produits, le programme pays contribue à l'atteinte des quatre résultats du Plan Stratégique de l'UNFPA.

Le bureau de pays de l'UNFPA Togo met en œuvre son programme pays selon les modes d'engagement suivants : (i) plaidoyer et dialogue sur les politiques publiques, (ii) renforcement de capacités, (iii) gestion des connaissances et (iv) partenariats et coordination. **L'objectif final** du 7^{ème} Programme pays de l'UNFPA Togo est **d'assurer l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive, garantir les droits reproductifs et réduire la mortalité maternelle**, comme indiqué dans le Plan stratégique 2018-2021 de l'UNFPA. Le programme pays contribue aux **résultats** (outcomes)⁵ suivants du Plan stratégique 2018-2021 de l'UNFPA:

- **Résultat 1.** *Partout, toutes les femmes, tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les plus défavorisés, utilisent les services intégrés de santé sexuelle et reproductive et exercent leurs droits en matière de reproduction sans contrainte, discrimination, ni violence.*

⁴ Ces documents sont disponibles dans un dossier drive :

https://drive.google.com/open?id=1QJBdWjWJ2OY3I4MrspUODS_LqJS4d-E&authuser=etoudji%40unfpa.org&usp=drive_fs

⁵ Conformément au Plan stratégique 2018-2021 de l'UNFPA, le terme "résultats" est utilisé pour désigner les "outcomes" dans ces termes de référence. Alors que le plan stratégique traduit "outcomes" comme "résultats", autres documents pourraient utiliser des termes tels que "effet" ou "réalisation (effet direct)." Pour éviter toute confusion, le terme original en anglais est indiqué entre parenthèses partout où le terme "résultats" est censé faire référence aux "outcomes."

- **Résultat 2.** *Tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les adolescentes, ont les moyens d'accéder à la santé sexuelle et reproductive et d'exercer leurs droits en matière de reproduction, quel que soit le contexte.*
- **Résultat 3.** *L'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et les filles et les droits en matière de reproduction sont en progression dans les situations de crise humanitaire et les contextes de développement.*
- **Résultat 4.** *La quête du développement durable représente et tient compte de toutes les personnes partout dans le monde.*

Le 7^{ème} Programme pays de l'UNFPA Togo couvre 4 domaines thématiques de programmation avec **des produits** distincts qui sont structurés en fonction de 3 résultats du Plan stratégique 2018-2021 auxquels ils contribuent.

Résultat 1: Santé et droits sexuels et reproductifs

Produit 1 : Capacités nationales renforcées pour fournir des services intégrés de santé sexuelle et reproductive.

Les stratégies pour réaliser ce produit sont :

- a) le renforcement des soins obstétricaux néonataux d'urgence (SONU) par la promotion de la pratique sage-femme, l'équipement des formations sanitaires et le monitoring des SONU;
- b) le renforcement des capacités nationales de prise en charge holistique de la fistule obstétricale *et de prise en charge médicale des VBG* ;
- c) le renforcement des capacités de prévention des cancers du sein et du col utérin,
- d) le renforcement de la disponibilité d'offres de services intégrés et adaptés aux adolescents et jeunes par le développement des infirmeries scolaires et le renforcement des capacités des organisations de la société civile ;
- e) l'appui à l'intensification de la lutte contre les grossesses précoces en milieux scolaire et extrascolaire,
- f) le plaidoyer pour l'intégration de l'éducation sexuelle complète dans les curricula,
- g) le renforcement des capacités nationales à délivrer le paquet minimum d'urgence en situations humanitaires .

Produit 2 : Capacités nationales renforcées pour la gestion de la chaîne logistique, de la création de la demande et l'offre de services de planification familiale

Les stratégies pour réaliser ce produit sont :

- a) le soutien à l'amélioration du cadre normatif,
- b) le plaidoyer pour l'augmentation de la contribution nationale à l'acquisition des produits contraceptifs,
- c) le soutien au renforcement du mécanisme national de programmation des produits contraceptifs,
- d) la formation des prestataires pour l'offre de services de planification familiale de qualité sur sites et dans les communautés ;
- e) le renforcement de la disponibilité des produits au dernier kilomètre,
- f) la mise en place d'un mécanisme de gestion des Kits SR/PF pour situations humanitaires;
- g) l'accroissement de la demande et de l'accès à la contraception moderne grâce aux stratégies novatrices tels la distribution à base communautaire, les journées portes ouvertes et le déploiement de cliniques mobiles ;
- h) l'appui à l'amélioration du système d'information et de gestion logistique par le passage à l'échelle du DHIS2.

Résultat 3 : Egalité des sexes et autonomisation des femmes

Produit 3 : Capacités nationales renforcées pour la lutte contre les VBG et l'accès accru aux services de santé sexuelle et reproductive pour les femmes et les filles

Les stratégies pour réaliser ce produit sont :

- a) le renforcement du plaidoyer pour l'amélioration de l'environnement juridique en matière d'équité et d'égalité de genre,
- b) la mobilisation communautaire, par l'implication des hommes et des garçons et le partenariat avec les organisations religieuses, pour l'élimination des normes sexospécifiques et socioculturelles discriminatoires et pour une utilisation accrue des services de santé de la reproduction
- c) la lutte contre les grossesses précoces par le plaidoyer et la communication pour le changement social et comportemental,
- d) le partenariat avec les organisations de la société civile et les organisations de jeunes pour la promotion des droits des jeunes et adolescents en santé sexuelle et de reproduction, leur autonomisation et la lutte contre les violences à l'endroit de la jeune fille,
- e) le renforcement des mécanismes de prise en charge psychologique et d'assistance juridique aux victimes de VBG y compris en situations humanitaires.

Résultat 4: Dynamique des populations

Produit 4 : Capacités nationales renforcées pour la production et d'utilisation de données démographiques

Les stratégies pour réaliser ce produit sont

- a) l'appui au renforcement des capacités du système statistique national en vue de la réalisation du 5^{ème} recensement général de la population et de l'habitat, et dans une certaine mesure des registres de l'état civil ;
- b) l'appui à la collecte, l'analyse et la ventilation des données désagrégées pour identifier les jeunes et adolescents les plus vulnérables en vue de leur prise en compte dans les programmes de développement
- c) l'appui à l'opérationnalisation et au suivi de la mise en oeuvre de feuille de route de l'union africaine sur l'exploitation du dividende démographique ;
- d) le renforcement du plaidoyer pour la promotion du plan d'action de la conférence internationale sur la population et le développement.

En outre, le bureau de pays de l'UNFPA Togo participe aux activités de l'UNCT sous la direction du Coordonnateur résident des Nations Unies, avec le but d'assurer la coordination inter-agence et la prestation efficace de résultats tangibles à l'appui du programme de développement national et des ODD. Le bureau de pays de l'UNFPA Togo participe aussi aux séances de l'UNCT pour garantir que l'action de préparation et réponse à l'Épidémie de COVID-19 inter-agence soit bien coordonnée, opportune, fondée sur des principes et efficace, afin d'atténuer les souffrances humaines et de protéger les vies et les moyens de subsistance et la dignité des personnes touchées par l'épidémie.

La théorie du changement qui décrit comment et pourquoi l'ensemble des activités prévues dans le cadre du programme pays devrait contribuer à une séquence de résultats qui aboutit à l'objectif stratégique de l'UNFPA, est présentée en Annexe A. La théorie du changement sera une composante essentielle de la méthodologie d'évaluation.

Le 7^{ème} Programme pays de l'UNFPA Togo est basé sur le cadre de résultats suivants présentés ci-dessous:

TOGO /Cadre de résultats du 7^{ème} Programme pays de l'UNFPA (2017-2022)

I. Santé sexuelle et reproductive	II. Egalité des sexes et autonomisation des femmes	III. Dynamique de la population
Résultats (outcomes) du Plan stratégique de l'UNFPA		
<p>Résultat (outcome) 1 : <i>Partout, toutes les femmes, tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les plus défavorisés, utilisent les services intégrés de santé sexuelle et reproductive et exercent leurs droits en matière de reproduction sans contrainte, discrimination, ni violence.</i></p>	<p>Résultat (outcome) 3 : <i>L'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et les filles et les droits en matière de reproduction sont en progression dans les situations de crise humanitaire et les contextes de développement.</i></p>	<p>Résultat (outcome) 2 : <i>La quête du développement durable représente et tient compte de toutes les personnes partout dans le monde.</i></p>
Produits (outputs), indicateurs et cibles du 7^{ème} Programme pays de l'UNFPA TOGO		
<p>Produit 1 : Capacités nationales renforcées pour fournir des services intégrés de santé sexuelle et reproductive aux femmes, aux adolescents(es) et aux jeunes, y compris dans les contextes humanitaires</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de sages-femmes formées en SONU. Baseline : 0 ; Cible : 120 2. Nombre de formations sanitaires équipées en matériels SONU. Baseline : 0 ; Cible : 40 3. Nombre de femmes réparées de la fistule obstétricale grâce à l'appui de UNFPA. Baseline : 0 ; Cible : 200 4. Nombre d'adolescents et jeunes ayant bénéficié des prestations de services SSR/VIH intégrés. Baseline: 0 ; Cible: 125 000 <p>Produit 2 : Capacités nationales renforcées pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement des produits de santé de la reproduction, la création de la demande et pour l'offre de services de planification familiale y compris dans les contextes humanitaires</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'utilisateurs additionnels de méthodes contraceptives modernes 2. Baseline : 0 ; Cible : 150 000 3. Proportion de formations sanitaires de la zone de concentration n'ayant pas connu de rupture de stock de contraceptifs au cours des trois (03) derniers mois. Baseline: 43%; Cible: 75% 4. Proportion des formations sanitaires de la zone de concentration offrant au moins cinq (05) méthodes de contraception moderne hors préservatifs. 5. Baseline: 60% ; Cible: 80% 	<p>Produit 3 : Capacités nationales renforcées pour la prévention et la gestion des VBG, la création de la demande pour un accès plus accru des femmes et des filles aux services de santé sexuelle et de la reproduction y compris en situations humanitaires</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de femmes reçues dans les formations sanitaires pour des services SR, sur conseil des comités d'hommes. 2. Baseline : 0 ; Cible : 20 000 3. Nombre de victimes de VBG (violences physiques et psychologiques) prises en charge dans les structures appuyées par UNFPA. Baseline : 0 ; cible : 10 000 4. Nombre d'organisations de la Société civile, renforcées pour la promotion des droits sexuels, la santé de reproduction des adolescents/jeunes et la lutte contre les VBG. Baseline: 0 ; Cible: 20 	<p>Produit 4 : Capacités nationales de production et d'utilisation des données démographiques renforcées pour la réalisation du Plan d'Action de la CIPD, l'exploitation du Dividende Démographique et l'atteinte des ODD, y compris en situation humanitaire</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le dénombrement du RGPH5 est réalisé avec l'appui de l'UNFPA. Baseline: NO ; Cible: YES 2. Nombre de documents nationaux de référence intégrant les dynamiques de population et le dividende démographique. Baseline: 0 ; Cible: 7 3. Nombre de rapports d'analyses, d'études thématiques et d'évaluations réalisés avec l'appui de UNFPA . Baseline: 0 ; Cible: 12

Domaines d'action du 7^{ème} Programme pays de l'UNFPA TOGO

<ul style="list-style-type: none"> (a) le renforcement des soins obstétricaux néonataux d'urgence (SONU) par la promotion de la pratique sage-femme, l'équipement des formations sanitaires et le monitoring des SONU; (b) le renforcement des capacités nationales de prise en charge holistique de la fistule obstétricale et de prise en charge médicale des VBG ; (c) <i>L'organisation de campagnes de prise en charge de la fistule obstétricale</i> (d) <i>le renforcement des capacités de prévention des cancers du sein et du col utérin,</i> (e) le renforcement de la disponibilité d'offres de services intégrés et adaptés aux adolescents et jeunes par le développement des infirmeries scolaires et le renforcement des capacités des organisations de la société civile ; (f) l'appui à l'intensification de la lutte contre les grossesses précoces en milieu scolaire et extrascolaire, (g) le plaidoyer pour l'intégration de l'éducation sexuelle complète dans les curricula, (h) le renforcement des capacités nationales à délivrer le paquet minimum d'urgence en situations humanitaires . (i) le soutien à l'amélioration du cadre normatif, (j) le plaidoyer pour l'augmentation de la contribution nationale à l'acquisition des produits contraceptifs, (k) le soutien au renforcement du mécanisme national de programmation des produits contraceptifs, (l) la formation des prestataires pour l'offre de services de planification familiale de qualité sur sites et dans les communautés ; (m) le renforcement de la disponibilité des produits au dernier kilomètre, (n) la mise en place d'un mécanisme de gestion des Kits SR/PF pour situations humanitaires; (o) l'accroissement de la demande et de l'accès à la contraception moderne grâce aux stratégies novatrices tels la distribution à base communautaire, les journées portes 	<ul style="list-style-type: none"> (a) le renforcement du plaidoyer pour l'amélioration de l'environnement juridique en matière d'équité et d'égalité de genre, (b) la mobilisation communautaire, par l'implication des hommes et des garçons et le partenariat avec les organisations religieuses, pour l'élimination des normes sexospécifiques et socioculturelles discriminatoires et pour une utilisation accrue des services de santé de la reproduction (c) la lutte contre les grossesses précoces par le plaidoyer et la communication pour le changement social et comportemental, (d) le partenariat avec les organisations de la société civile et les organisations de jeunes pour la promotion des droits des jeunes et adolescents en santé sexuelle et de reproduction, leur autonomisation et la lutte contre les violences à l'endroit de la jeune fille, (e) le renforcement des mécanismes de prise en charge psychologique et d'assistance juridique aux victimes de VBG y compris en situations humanitaires. (f) Acquisition de matériel de protection au profit des centres d'écoute et de prise en charge des VBG Covid-19 (g) La mise en place de centre de prise en charge holistique de VBG (One Stop Center) (h) <i>La réalisation de l'étude sur les VBG.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> (a) l'appui au renforcement des capacités du système statistique national en vue de la réalisation du 5ème recensement général de la population et de l'habitat, et dans une certaine mesure des registres de l'état civil ; (b) <i>Le renforcement des capacités des partenaires pour une meilleure gestion du programme</i> (c) l'appui à la collecte, l'analyse et la ventilation des données désagrégées pour identifier les jeunes et adolescents les plus vulnérables en vue de leur prise en compte dans les programmes de développement (d) l'appui à l'opérationnalisation et au suivi de la mise en œuvre de feuille de route de l'union africaine sur l'exploitation du dividende démographique ; (e) le renforcement du plaidoyer pour la promotion du plan d'action de la conférence internationale sur la population et le développement. (f) Elaboration et mise en œuvre d'un projet de promotion de la participation des jeunes dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale pour une paix durable au Togo (g) Acquisition de matériel de protection contre la Covid-19 dans le cadre du 5ème RGPH
---	--	--

<p>ouvertes et le déploiement de cliniques mobiles ;</p> <p>(p) l'appui à l'amélioration du système d'information et de gestion logistique par le passage à l'échelle du DHIS2.</p> <p>(q) un appui technique et logistique pour la continuité de la prestation des services de SSR et PF pendant l'épidémie de COVID-19, y compris la protection du personnel de santé (la production et distribution de masques communautaires pour les clients des services de prénatal et de PF ; la production de matériel de protection pour le prestataires de service, l'installation de système de lavage des mains à la rentrée de les maternités, l'acquisition d'équipement de protection pour les prestataires de service (masques chirurgicaux, robes de protection, écrans faciaux, gants, ...) l'acquisitions d'ambulances et de moto-ambulance pour les formations sanitaires, la réhabilitation des formations sanitaires SONU pour l'utilisation dans les unités sanitaires en période de Covid-19.</p> <p>(r) Acquisition de matériel de protection au profit des ONGs pour l'offre de services aux jeunes et adolescents en période de Covid-19.</p>		
--	--	--

Nota Bene : **En gras** : activités qui n'étaient pas initialement planifiées, mais qui ont été mises en œuvre; *en italique*: activités initialement planifiées mais non mises en œuvre.

4. But, objectif et champ de l'évaluation

4.1. But

L'évaluation de programme pays servira les trois objectifs principaux indiqués dans la politique d'évaluation de l'UNFPA 2019: (i) rendre compte aux parties prenantes de ses performances en matière de résultats de développement et d'investissement des ressources; (ii) soutenir la prise de décisions basées sur des données factuelles; et (iii) tirer de précieux enseignements, élargissant la base de connaissances existante afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD de 1994.

4.2. Objectifs

Les **objectifs** de cette évaluation de programme pays sont de :

- III. Fournir une appréciation indépendante du 7^{ème} Programme pays de l'UNFPA Togo au bureau de pays de l'UNFPA Togo, aux parties prenantes nationales et aux détenteurs de droits, à UNFPA WCARO, au siège de l'UNFPA ainsi qu'au public en général.
- IV. Élargir la base de données factuelles pour la conception du prochain cycle de programme.

Les **objectifs spécifiques** de cette évaluation de programme pays sont:

- iv. Fournir une appréciation indépendante concernant la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du soutien de l'UNFPA.
- v. Fournir une appréciation sur le rôle joué par le bureau de pays de l'UNFPA Togo concernant les mécanismes de coordination de l'UNCT en vue d'améliorer la contribution collective des Nations Unies aux résultats du développement. En outre, fournir une appréciation sur le rôle joué par le bureau de pays de l'UNFPA Togo concernant les mécanismes de coordination de l'UNCT en vue d'améliorer la réponse à l'épidémie de COVID-19 et de garantir la contribution au relèvement à plus long terme.
- vi. Tirer des conclusions essentielles de la coopération passée et actuelle, et fournir un ensemble de recommandations claires, stratégiques et concrètes pour le prochain cycle de programme.

4.3. Champ de l'évaluation

Couverture géographique

L'évaluation sera nationale pour les interventions qui ont visé le plaidoyer et le dialogue politique en faveur de : (i) la santé maternelle et néo natale ; (ii) la planification familiale ; (iii) l'Égalité des sexes et droits en matière de procréation ; (iv) la Santé des jeunes en matière de sexualité et de procréation et éducation sexuelle et (v) la Production et l'analyse des données. Mais l'accent sera mis sur les deux régions de concentration du programme où certaines actions spécifiques ont été mises en œuvre. Dans chacune des deux régions de concentration, il sera choisi deux (2) districts pour les visites de terrain. Ensuite dans chacune des quatre autres régions sanitaires du pays, un (1) district sanitaire sera retenu pour la collecte des données.

Portée thématique

L'évaluation couvrira les domaines thématiques suivants du 7^{ème} Programme pays : Santé et droits sexuels et reproductifs, Égalité des sexes et autonomisation des femmes et Dynamique de la Population. En outre, l'évaluation couvrira des questions transversales telles que : la coordination; le suivi et l'évaluation (S&E) ; l'innovation ; la mobilisation des ressources et les partenariats stratégiques.

Cadre temporel

L'évaluation du programme pays couvrira la période allant de janvier 2019 au troisième trimestre de mi-2021 (phase de collecte des données).

5. Critères d'évaluation et questions préliminaires d'évaluation

5.1. Critères d'évaluation

Conformément à la méthodologie des évaluations de programme pays décrite dans le Manuel d'évaluation de l'UNFPA (voir section 3.2, pp. 51-61), l'évaluation examinera les quatre critères d'évaluation suivants du CAD de l'OCDE: pertinence, efficacité, efficience et durabilité.⁶ Elle utilisera aussi le critère d'évaluation de la coordination pour évaluer dans quelle mesure le bureau de pays de l'UNFPA Togo a harmonisé ses interventions avec d'autres acteurs, favorisé la synergie et éviter les duplications dans le cadre de l'UNCT. L'adaptation du programme au contexte de la pandémie de COVID-19 sera également examinée par l'évaluation.

Pertinence	La mesure dans laquelle les objectifs du programme pays de l'UNFPA correspondent aux besoins de la population au niveau du pays (en particulier, ceux des groupes vulnérables) et ont été alignés au cours de la période du programme avec les priorités du Gouvernement et les stratégies de l'UNFPA.
Efficacité	La mesure dans laquelle les produits (outputs) du programme pays ont été atteints et la mesure dans laquelle les produits ont contribué à la réalisation des résultats (outcomes) du programme de pays.
Efficience	La mesure dans laquelle les produits (outputs) et les résultats (outcomes) du programme pays ont été atteints avec les ressources appropriées (fonds, expertise, temps, coûts administratifs, etc.).
Durabilité	La poursuite des avantages après la fin d'une intervention financée par l'UNFPA, et la probabilité de les voir se maintenir à long terme et résister aux risques.
Coordination	La mesure dans laquelle l'UNFPA a été un membre actif de et un contributeur actif aux mécanismes existants de coordination de l'UNCT. Cela comprend également la participation et les contributions aux mécanismes de coordination humanitaire de l'HCT, le cas échéant.
Adaptation à la pandémie de COVID-19	La mesure dans laquelle le programme répond aux besoins émanant de la pandémie de COVID-19

5.2. Questions préliminaires d'évaluation

L'évaluation de programme pays apportera des réponses à des questions d'évaluation (en relation aux critères ci-dessus), lesquelles déterminent la portée thématique de l'évaluation.

Les questions d'évaluation présentées ci-dessous sont indicatives et préliminaires. Sur cette base, les évaluateurs devront finaliser une série de questions d'évaluation en consultation avec le gestionnaire de l'évaluation au bureau de pays de l'UNFPA Togo et le groupe de référence de l'évaluation.

Pertinence

1. Dans quelle mesure le programme pays est-il adapté: (i) aux besoins de différentes populations, y compris les besoins de groupes vulnérables et marginalisés (par exemple, jeunes et femmes handicapés, etc.); (ii) aux stratégies et politiques nationales de développement; (iii) à l'orientation stratégique et aux objectifs de l'UNFPA; et (iv) aux priorités énoncées dans les cadres et les accords internationaux, en particulier le Programme d'action de la CIPD et les ODD

⁶ L'ensemble complet des critères d'évaluation du CAD de l'OCDE, ses définitions adaptées et des principes d'utilisation sont disponibles à: <https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-adaptees-evaluation-dec-2019.pdf>.

2. Dans quelle mesure le bureau de pays a-t-il pu réagir aux changements en matière de besoins et priorités nationaux, y compris ceux des groupes vulnérables ou marginalisés, ou aux variations causées par les crises ou les changements politiques majeurs?
3. Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il pu s'assurer que les besoins variés des populations vulnérables et marginalisés, notamment les adolescents, les jeunes, les personnes handicapées et les communautés autochtones, sont pris en compte dans la planification et la mise en œuvre de toutes les actions soutenues par l'UNFPA dans le cadre du programme de pays?

Efficacité

4. Dans quelle mesure les actions soutenues par l'UNFPA ont-elles fourni des produits (outputs) et contribué à la réalisation des résultats (outcomes) du programme de pays? En particulier: (i) accès et utilisation accrus des services intégrés de santé sexuelle et reproductive; et (iv) utilisation accrue des données démographiques dans l'élaboration de plans, politiques et programmes nationaux de développement basés sur des données factuelles?
5. Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il réussi à intégrer les droits de l'homme et les perspectives de l'égalité de genre dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du programme de pays?

Efficiences

6. Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il tiré le meilleur parti de ses ressources humaines, financières et administratives et a utilisé un ensemble de politiques, procédures et outils appropriés pour poursuivre la réalisation des résultats (outcomes) définis dans le programme de pays?

Durabilité

7. Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il pu soutenir les partenaires de mise-en-œuvre et les bénéficiaires (femmes, adolescents et jeunes) dans le développement de leurs capacités et l'établissement des mécanismes permettant de garantir la durabilité des effets?

Coordination

8. Dans quelle mesure le bureau de pays de l'UNFPA a-t-il contribué au fonctionnement et à la consolidation des mécanismes de coordination de l'UNCT ?

Adaptation à la pandémie de COVID-19

9. Dans quelle mesure le Programme a-t-il été en mesure de répondre aux besoins émergents et évolutifs des autorités sanitaires nationales et d'autres parties prenantes aux niveaux national et infranational liés à la pandémie de COVID-19?

Les questions finales d'évaluation et la matrice d'évaluation seront présentées dans le rapport de conception.

6. Approche et méthodologie

6.1. Approche évaluative

Une approche basée sur la théorie du changement

L'évaluation de programme pays adoptera une approche basée sur la théorie du changement, laquelle décrit comment les actions soutenues par le bureau de pays de l'UNFPA TOGO

devraient produire une série de résultats (produits (outputs) et résultats (outcomes)) contribuant à l'objectif général de l'UNFPA. La théorie du changement définit également les liens de causalité entre les résultats ainsi que les hypothèses critiques et les facteurs contextuels qui appuient ou, au contraire, empêchent la réalisation des changements souhaités. Une approche basée sur la théorie est fondamentale pour identifier ce qui marche, ce qui ne marche pas et pourquoi. Elle se concentre sur l'analyse des liens de causalité entre les changements aux différents niveaux de la chaîne de résultats que la théorie du changement décrit, en explorant comment les hypothèses sous-tendant ces liens de causalité et facteurs contextuels ont affecté l'atteinte des résultats escomptés.

La théorie du changement jouera un rôle central tout au long du processus d'évaluation, dès la conception et la collecte de données jusqu'à l'analyse et l'identification des constats, ainsi que l'articulation des conclusions et des recommandations. L'équipe d'évaluation devra vérifier la théorie du changement qui soutient le 7^{ème} Programme pays de l'UNFPA TOGO (2017-2022) (voir Annexe A) et utiliser cette théorie du changement pour déterminer si les changements aux niveaux des produits (outputs) et résultats (outcomes) ont eu lieu (ou non) et si les hypothèses sur le changement sont vérifiées. L'analyse de la théorie du changement constitue une base pour les évaluateurs aux fins d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du soutien fourni par le bureau de pays de l'UNFPA TOGO pendant la période du 7^{ème} programme de pays.

Dans le cadre de l'approche basée sur la théorie du changement, les évaluateurs utiliseront une analyse de contribution et vérifieront les principales hypothèses sur la base de ce qu'ils ont observé; examineront si les résultats observés confirment la validité de la chaîne de résultats prévus, tels que présentés dans la théorie du changement ; et recueillent de l'information sur l'influence que d'autres facteurs peuvent avoir eu dans la réalisation des résultats prévus. Cela permettra à l'équipe d'évaluation de présenter une description de la contribution du 7^{ème} Programme pays de l'UNFPA TOGO raisonnablement crédible.

Une approche participative

L'évaluation de programme pays sera basée sur une approche inclusive, transparente et participative, impliquant un large éventail de partenaires et de parties prenantes aux niveaux national et infranational. Le bureau de pays de l'UNFPA TOGO a élaboré une cartographie initiale des parties prenantes (voir Annexe B) aux fins d'identifier les partenaires impliqués dans la préparation et la mise en œuvre du programme de pays, ainsi que les partenaires qui ne travaillent pas directement avec l'UNFPA mais qui jouent pourtant un rôle clé pour la réalisation des résultats attendus dans le contexte national. Ces parties prenantes comprennent : représentants du Gouvernement, organisations de la société civile, partenaires de mise-en-œuvre, autres organismes des Nations Unies, bailleurs et, surtout, les détenteurs de droits (notamment les femmes, adolescents et jeunes). Ces derniers pourront fournir des informations et données que les évaluateurs doivent utiliser pour évaluer la contribution de l'UNFPA aux changements dans chaque domaine thématique du programme de pays. Une attention particulière sera accordée à la participation des femmes, des adolescentes et des jeunes, notamment ceux des groupes vulnérables et marginalisés (par exemple, jeunes et femmes handicapés, etc.).

Le gestionnaire de l'évaluation au bureau de pays de l'UNFPA TOGO a créé un groupe de référence de l'évaluation composé des principales parties prenantes du programme de pays, comprenant: les homologues gouvernementaux et non gouvernementaux au niveau national, le conseiller régional en S&E auprès de l'UNFPA WCARO. (Voir le Manuel: section 2.3., pp. 37-38). Le groupe de référence de l'évaluation interviendra à différentes étapes du processus d'évaluation.

Approche de méthodes mixtes

L'évaluation utilisera principalement des méthodes qualitatives pour la collecte de données, y compris : revue documentaire, entretiens, discussions de groupe et observations lors de visites de terrain, le cas échéant. Les données qualitatives seront complétées par des données quantitatives

pour minimiser les biais et renforcer la validité des résultats. Les données quantitatives seront collectées à travers un examen de documents et autres supports tels que des sites Web et bases de données en ligne, afin d'obtenir des données (d'ordre financier ou sur des indicateurs clés) pour mesurer le changement aux niveaux des produits (outputs) et des résultats (outcomes).

Les approches complémentaires décrites ci-dessus sont utilisées pour garantir que l'évaluation: (i) réponde aux besoins d'information des utilisateurs et à l'utilisation prévue des résultats de l'évaluation; (ii) s'inscrive dans une approche respectueuse des droits de l'homme et des principes d'égalité de genre tout au long du processus d'évaluation, y compris au travers de la participation et la consultation des principales parties prenantes (détenteurs de droits et porteurs de devoirs); et (iii) après triangulation des données recueillies, fournisse des informations crédibles sur les avantages pour les porteurs de devoirs et les détenteurs de droits (femmes, adolescents et jeunes) du soutien de l'UNFPA.

6.2. Méthodologie

L'équipe d'évaluation doit élaborer la méthodologie d'évaluation conformément à l'approche et aux orientations fournies dans le Manuel d'évaluation de l'UNFPA. Le Manuel aidera les évaluateurs à développer une méthodologie qui répond aux normes de bonne qualité pour l'évaluation à l'UNFPA et aux standards d'évaluation professionnelle de l'UNEG. Dès que leur contrat sera établi avec le bureau de pays de l'UNFPA TOGO, les évaluateurs doivent prendre connaissance du Manuel et s'approprier la méthodologie proposée par l'UNFPA.

L'évaluation de programme pays sera effectuée conformément aux *Normes et règles d'évaluation de l'UNEG*⁷, aux *Directives éthiques de l'UNEG relatives à l'évaluation*⁸, au *Code de conduite de l'UNEG applicable aux évaluations au sein du système des Nations Unies*⁹, et aux *Directives de l'UNEG pour intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations*¹⁰. Dans le cadre de leur contrat avec le bureau de pays de l'UNFPA Togo, les évaluateurs seront invités à signer le Code de conduite de l'UNEG avant de commencer leur travail.

La méthodologie élaborée par l'équipe d'évaluation, constitue le fondement sur la base duquel elle sera en mesure de développer des réponses valides et factuelles aux questions d'évaluation et de présenter une appréciation solide et crédible du soutien de l'UNFPA à TOGO. La conception méthodologique de l'évaluation comprendra notamment : (i) une théorie du changement ; (ii) une stratégie pour la collecte et l'analyse des données ; (iii) des outils spécialement conçus pour la collecte et l'analyse des données ; (iv) une matrice d'évaluation ; et (v) un plan de travail détaillé et un programme pour la phase de terrain.

L'équipe d'évaluation est vivement encouragée à faire référence au Manuel tout au long du processus de l'évaluation de programme pays et à utiliser les outils et les modèles fournis pour la mise en œuvre de l'évaluation.

La matrice d'évaluation

La matrice d'évaluation est au centre de la conception méthodologique de l'évaluation (voir le Manuel, section 1.3.1, pp. 30-31 et Outil 1: La matrice d'évaluation, pp. 138-160 et le modèle de matrice d'évaluation en Annexe C). La matrice contient les éléments essentiels de l'évaluation. Elle indique (i) *ce qui sera évalué* : questions d'évaluation correspondant aux critères d'évaluation et hypothèses clés à examiner ; et (ii) *comment cela sera évalué* : les méthodes et outils pour la collecte des données et les sources d'information pour chaque question d'évaluation et hypothèses clés associées. En reliant chaque question d'évaluation (et hypothèses associées) aux sources de

⁷ Document disponible à : <http://www.unevaluation.org/document/detail/1914>.

⁸ Document disponible (seulement en anglais) à : <http://www.unevaluation.org/document/detail/102>.

⁹ Document disponible (seulement en anglais) à : <http://www.unevaluation.org/document/detail/100>.

¹⁰ Document disponible à : <http://www.unevaluation.org/document/detail/980>.

données spécifiques et aux méthodes de collecte de données nécessaires pour y répondre, la matrice d'évaluation joue un rôle essentiel avant, pendant et après la collecte des données.

Durant la phase de conception, la matrice permet aux évaluateurs d'élaborer un programme détaillé pour la collecte et l'analyse des données et de préparer les entretiens, les discussions de groupe et les visites de sites. Pendant la phase de terrain, la matrice d'évaluation sert comme document de référence pour garantir que les données soient systématiquement recueillies (pour chaque question d'évaluation) et que les données soient documentées de manière organisée. À la fin de la phase de terrain, la matrice est utile pour s'assurer que les faits observés sont vérifiés et suffisants pour répondre à toutes les questions d'évaluation, ou au contraire, pour identifier les lacunes en matière d'informations nécessitant de prolonger la collecte de données. Durant la phase de rédaction du rapport, les évaluateurs utiliseront les données et informations présentées dans la matrice d'évaluation qui sert de référence pour étayer leur analyse (ou leurs constats) pour chaque question d'évaluation.

Étant donné que la matrice d'évaluation joue un rôle essentiel à chaque étape du processus d'évaluation, elle nécessitera une attention particulière de la part de l'équipe d'évaluation et du gestionnaire de l'évaluation. La matrice d'évaluation sera conçue durant la phase de conception et doit être incluse dans le rapport de conception. La matrice d'évaluation sera également incluse dans les annexes du rapport final d'évaluation, afin de permettre aux utilisateurs d'accéder aux données et informations à l'appui des réponses aux questions d'évaluation.

Finalisation des questions d'évaluation et hypothèses connexes

En se basant sur les questions préliminaires présentées dans les présents TdR (section 5.2), et en s'appuyant sur la théorie du changement du programme pays (voir Annexe A), les évaluateurs devront affiner les questions d'évaluation. Les questions dans leur mouture finale devront refléter les critères d'évaluation (section 5.1) et délimiter clairement les champs d'investigation clés de l'évaluation de programme de pays. Les questions finales d'évaluation serviront à construire la matrice d'évaluation (voir Annexe C) et seront présentées dans le rapport de conception.

Les questions d'évaluation doivent être complétées par un ensemble d'hypothèses critiques. Partant de la théorie du changement du programme de pays, celles-ci doivent indiquer la manière par laquelle et la raison pour laquelle un changement attendu aura lieu. Cela permettra aux évaluateurs d'évaluer si les conditions préalables à la réalisation des produits (outputs) et à la contribution de l'UNFPA aux résultats au niveau plus élevé, particulièrement au niveau des résultats (outcomes), ont été remplies. La collecte de données, pour chacune des questions d'évaluation et hypothèses connexes, sera guidée par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs clairement formulés et spécifiés dans la matrice d'évaluation.

La stratégie d'échantillonnage

Le bureau de pays de l'UNFPA Togo fournira un aperçu initial des actions soutenues par l'UNFPA, les lieux où ces actions ont eu lieu et les parties prenantes impliquées dans ces actions. Dans le cadre de ce processus, le bureau de pays de l'UNFPA TOGO devra élaborer une cartographie initiale des parties prenantes afin d'identifier l'éventail des parties prenantes qui sont directement ou indirectement impliqués, ou affectés par la mise en œuvre du programme pays (voir Annexe B).

Selon les informations recueillies par le biais d'une revue documentaire et d'entretiens avec le personnel du bureau de pays, les évaluateurs mettront à jour et complèteront la cartographie initiale des parties prenantes. À partir de cette cartographie finale, l'équipe d'évaluation choisira un échantillon des parties prenantes aux niveaux national et infranational à consulter au travers d'entretiens et/ou de discussions de groupe durant la phase de collecte des données. Ces parties prenantes doivent être choisies suivant des critères clairement déterminés et suivant une approche d'échantillonnage décrite dans le rapport de conception (pour les orientations sur la manière de

choisir un échantillon de parties prenantes, voir Manuel, pp. 62-63). Les évaluateurs devront également préciser quels groupes de parties prenantes n'ont pas été inclus et pourquoi. Les évaluateurs doivent viser à choisir un échantillon des parties prenantes aussi représentatif que possible, sachant qu'il ne sera pas possible d'obtenir un échantillon statistiquement représentatif.

L'équipe d'évaluation doit également choisir un nombre de sites qui feront l'objet de visites durant la collecte de données. La justification du choix des sites doit également être fournie dans le rapport de conception. Le bureau du pays de l'UNFPA TOGO fournira aux évaluateurs l'information nécessaire pour accéder aux sites sélectionnés, y compris les exigences logistiques et, le cas échéant, les risques en matière de sécurité. Les sites choisis pour les visites doivent refléter la variété des interventions de l'UNFPA tant en termes de programmation thématique que du contexte de mise-en-œuvre.

L'échantillon final des parties prenantes et le choix des sites seront déterminés en consultation avec le gestionnaire de l'évaluation, basé sur l'examen du rapport de conception.

La collecte de données

L'évaluation examinera des sources d'information primaires et secondaires. Pour les directives détaillées sur les différentes méthodes de collecte de données généralement utilisées dans les évaluations de programme de pays, voir le Manuel, section 3.4.2, pp. 65-73.

Les données primaires seront recueillies par le biais d'entretiens semi-structurés avec des informateurs clés tant au niveau national que infranational (représentants du Gouvernement, représentants des partenaires de mise-en-œuvre, organisations de la société civile, autres organisations des Nations Unies, bailleurs de fonds et autres parties prenantes), ainsi qu'au travers de discussions de groupe avec les prestataires de services et les détenteurs de droits (notamment les femmes, adolescents et jeunes) et l'observation directe pendant les visites sur sites sélectionnés.

Les données secondaires seront recueillies par le biais d'une revue documentaire, principalement axée sur: les rapports annuels, les rapports de progrès trimestriels, les données de suivi et les rapports pour les bailleurs des projets du bureau de pays, les évaluations et les études de recherche (y compris les évaluations de programme pays précédentes, les évaluations du Bureau de l'évaluation de l'UNFPA, les rapports de recherches par les ONG internationales et autres organisations des Nations Unies, etc.), le recensement de la population et des logements, et les registres et bases de données du bureau de pays et de ses partenaires de mise-en-œuvre, tels que les cliniques/centres de santé. Une attention particulière sera accordée à la collecte de données relatives aux principaux indicateurs de performance du bureau de pays de l'UNFPA Togo pendant la période du 7^{ème} Programme pays

L'équipe d'évaluation veillera à ce que les données recueillies soient ventilées par sexe, âge, lieu de résidence et autres dimensions pertinentes dans la mesure du possible.

L'équipe d'évaluation consacrera un total de 2 semaines à la collecte de données sur le terrain. Les outils de collecte de données tels que : protocoles pour les entretiens semi-structurés et discussions de groupe, et listes de vérification pour observation directe sur sites, ou un protocole pour l'examen des documents, doivent être présentés dans le rapport de conception.

L'analyse de données

La matrice d'évaluation sera le principal cadre pour l'analyse des données. Les évaluateurs doivent entrer les données qualitatives et quantitatives dans la matrice d'évaluation pour chaque question d'évaluation et chaque hypothèse. Lorsque la matrice est complète, les évaluateurs doivent s'efforcer de déceler les tendances et thèmes émergents qui seront utiles pour répondre aux questions d'évaluation. Ils doivent aussi repérer les aspects qui doivent être examinés plus en détails et pour lesquels des données supplémentaires devront être collectées pour répondre de

manière complète et argumentée à toutes les questions et, ainsi, couvrir l'entièreté du champ de l'évaluation (voir le Manuel, sections 5.1 et 5.2, pages 115-117).

Les mécanismes de validation

Tous les constats de l'évaluation doivent être fermement établis sur des faits que les évaluateurs auront préalablement vérifiés. L'équipe d'évaluation utilisera une variété de mécanismes aux fins de garantir la validité des données et des informations recueillies (pour des directives plus détaillées, voir le Manuel, section 3.4.3, pp. 74-77). Ces mécanismes comprennent (mais ne sont pas limités à):

- Une triangulation systématique des sources de données et des méthodes de collecte des données (voir le Manuel, section 4.2., pp. 94-95);
- Des échanges réguliers avec le gestionnaire de l'évaluation au bureau de pays;
- Des réunions internes de l'équipe d'évaluation afin de corroborer les données et informations permettant d'établir leur analyse relative aux hypothèses, de formuler des constats émergents et de conduire à des conclusions préliminaires ; et
- La réunion de restitution avec le bureau de pays et le groupe de référence de l'évaluation pour présenter les constats émergents de l'évaluation à la fin de la phase de terrain.

La validation de données est un processus continu qui se déroule tout au long des différentes phases d'évaluation. Les évaluateurs doivent examiner la validité des données et informations recueillies et vérifier la fiabilité des constats à chaque étape de l'évaluation. Il s'agit, en particulier, de déterminer si, au regard des données déjà obtenues, ils doivent continuer à chercher des informations sur certaines hypothèses (connexes aux questions d'évaluation) ou les abandonner lorsque les faits indiquent que celles-ci sont faibles (informations contradictoires ou manque de données, etc.).

Les mécanismes de validation seront présentés dans le rapport de conception.

7. Le processus d'évaluation

Le processus de l'évaluation de programme pays peut être décomposé en cinq phases différentes, lesquelles comprennent différentes étapes se conduisant par différents produits : la phase préparatoire ; la phase de conception ; la phase de terrain ; la phase de rédaction du rapport ; et la phase de diffusion et de facilitation de l'utilisation. Les tâches relatives à l'assurance qualité des différents produits doivent être effectuées par le gestionnaire de l'évaluation et le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation à chaque phase et étape, afin d'assurer la production d'une évaluation crédible, utile et effectuée dans les temps impartis.

7.1. La phase préparatoire (Manuel, pp.35-40)

Le gestionnaire de l'évaluation au bureau de pays de l'UNFPA TOGO dirigera la phase préparatoire de l'évaluation de programme de pays, laquelle comprend :

- L'établissement d'un groupe de référence de l'évaluation.
- La compilation d'informations de base et de documents sur le contexte national et sur le programme pays en vue de la revue documentaire qui sera conduite par l'équipe d'évaluation durant la phase de conception.
- La rédaction des TdR pour l'évaluation de programme pays avec le soutien du conseiller régional en S&E de l'UNFPA WCARO et en consultation avec le groupe de référence de l'évaluation, et soumission du projet de TdR (sans annexes) au Bureau de l'évaluation de l'UNFPA pour examen et approbation.

- La publication de l'appel aux candidatures pour l'évaluation.
- L'achèvement des annexes aux TdR avec le soutien du conseiller régional en S&E de l'UNFPA WCARO et du personnel du bureau de pays, et soumission des projets d'annexes au Bureau de l'évaluation de l'UNFPA pour examen et approbation.
- La présélection des consultants par le bureau de pays, leur pré-qualification par le Bureau de l'évaluation de l'UNFPA et le recrutement des consultants par le bureau de pays aux fins de former une équipe d'évaluation.

7.2. La phase de conception (*Manuel, pp.43-83*)

Dans la phase de conception, le gestionnaire de l'évaluation établira la base des communications autour de l'évaluation de programme de pays. Toutes les autres activités seront menées par l'équipe d'évaluation, en étroite consultation avec le gestionnaire de l'évaluation et le groupe de référence de l'évaluation. Cette phase comprend :

- Une réunion de lancement de l'évaluation entre le gestionnaire de l'évaluation, l'équipe d'évaluation et le conseiller régional en S&E.
- Le développement d'un plan de communication initial (voir le modèle 16 dans le Manuel, p. 279) par le gestionnaire de l'évaluation en consultation avec le responsable de communication au bureau de pays de l'UNFPA Togo en vue de la diffusion et pour faciliter l'utilisation des résultats de l'évaluation. Ce plan initial devra être mis à jour durant chaque phase d'évaluation, le cas échéant, et finalisé pour mise en œuvre lors la phase de diffusion et de facilitation de l'utilisation. La revue documentaire d'information de base et de documents sur le contexte national et le programme de pays, ainsi que tous autres documents pertinents à ce stade de l'évaluation.
- L'examen et l'amélioration de la théorie de changement sous-tendant le programme pays (voir Annexe A).
- La formulation d'un ensemble final de questions d'évaluation sur la base des questions préliminaires d'évaluation fournies dans les TdR.
- L'élaboration d'une cartographie finale des parties prenantes et d'une stratégie d'échantillonnage pour sélectionner les parties prenantes à consulter (entretiens et discussions de groupe) ainsi que les sites à visiter à TOGO.
- L'élaboration d'une stratégie de collecte et d'analyse des données, ainsi que d'un plan de travail de l'évaluation et d'un programme pour la phase de terrain concret et réaliste (voir le Manuel, section 3.5.3, p. 80).
- L'élaboration de méthodes et outils de collecte de données, l'analyse des limites possibles au recueil des données et la proposition de mesures d'atténuation.
- L'élaboration de la matrice d'évaluation (critères d'évaluation, questions d'évaluation, hypothèses connexes, indicateurs, méthodes de collecte de données et sources d'information).

Au terme de la phase de conception, l'équipe d'évaluation élaborera **un rapport de conception** qui présente une approche évaluative, une méthodologie évaluative et un plan de travail d'évaluation robustes, pratiques et réalisables. Le rapport de conception sera élaboré en consultation avec le gestionnaire de l'évaluation et le groupe de référence de l'évaluation et soumis au conseiller régional en S&E de l'UNFPA WCARO pour examen. Un modèle pour le rapport de conception est fourni en Annexe E.

7.3. La phase de terrain (*Manuel, pp. 87 -111*)

L'équipe d'évaluation collectera les données et informations nécessaires pour répondre aux questions de l'évaluation dans la phase de terrain. Au terme de la phase de terrain, les évaluateurs

effectueront une analyse préliminaire des données recueillies afin d'identifier les constats émergents qu'ils présenteront au bureau de pays et au groupe de référence de l'évaluation. La phase de terrain doit accorder aux évaluateurs le temps suffisant pour collecter des données valides et fiables qui leur permettront de couvrir la portée thématique de l'évaluation de programme de pays. Une période de 2 semaines est planifiée pour cette évaluation. Toutefois, le gestionnaire de l'évaluation, en consultation avec l'équipe d'évaluation, déterminera la durée optimale de la collecte de données pendant la phase de conception.

La phase de terrain comprend :

- Une réunion de démarrage avec le personnel du bureau de pays de l'UNFPA Togo pour lancer la collecte de données.
- Des réunions entre les membres de l'équipe d'évaluation et les responsables du programme au bureau de pays de l'UNFPA Togo.
- La collecte de données aux niveaux national et infranational.

À la fin de la phase de terrain, l'équipe d'évaluation organisera **une réunion de restitution avec le bureau de pays et le groupe de référence de l'évaluation** pour présenter les constats émergents au terme de la collecte de données. La réunion servira comme un mécanisme de validation des données et informations recueillies et d'échange de vues entre les évaluateurs et les parties prenantes importantes et permettra à l'équipe d'évaluation de préciser les constats, formuler des conclusions et élaborer des recommandations crédibles et pertinentes.

7.4. La phase de rédaction du rapport (*Manuel, pp.115 -121*)

Durant la phase de rédaction du rapport, l'équipe d'évaluation poursuivra le travail analytique (commencé pendant la phase de terrain) et préparera un **rapport provisoire d'évaluation**, en tenant compte des commentaires et observations fournis par le bureau de pays et le groupe de référence de l'évaluation durant la réunion de restitution à la fin de la phase de terrain.

Avant la remise du rapport provisoire au gestionnaire de l'évaluation, l'équipe d'évaluation se sera préalablement assurée que celui-ci a fait l'objet d'un contrôle qualité interne suivant les critères de la grille de contrôle de qualité du rapport d'évaluation (EQA) (voir Annexe F). Le gestionnaire de l'évaluation et le conseiller régional en S&E de l'UNFPA WCARO procéderont ensuite à l'assurance de la qualité du rapport provisoire en utilisant les critères spécifiés dans la grille d'EQA. Si la qualité du rapport est satisfaisante (forme et contenu), le rapport provisoire sera distribué aux membres du groupe de référence de l'évaluation pour revue. Si, en revanche, la qualité du rapport est insatisfaisante, l'équipe d'évaluation devra réviser le rapport et produire une seconde version provisoire.

Le gestionnaire de l'évaluation recueillera et consolidera les commentaires écrits et les suggestions des membres du groupe de référence de l'évaluation. C'est sur cette base que l'équipe d'évaluation apportera les modifications appropriées aux fins de produire **le rapport final d'évaluation** et de le soumettre au gestionnaire de l'évaluation. Le rapport final doit clairement refléter les données et informations venant étayer les constats et, ainsi, démontrer la fiabilité et la validité de l'évaluation. Les conclusions et les recommandations doivent s'appuyer sur les constats de l'évaluation. Chaque conclusion fera référence à la (aux) question(s) d'évaluation dont la/les réponse(s) constitue(nt) le socle ; chaque recommandation sera, quant à elle, reliée à une (ou plusieurs) conclusion(s) dont elle découle logiquement.

Le rapport d'évaluation est considéré comme étant final lorsqu'il sera officiellement approuvé par le gestionnaire de l'évaluation au bureau de pays de l'UNFPA Togo.

Au terme de la phase de rédaction du rapport, le gestionnaire de l'évaluation et le conseiller régional en S&E prépareront conjointement un EQA interne du rapport final d'évaluation, tandis que le Bureau de l'évaluation conduira un EQA indépendant qui sera rendue publique.

7.5. Phase de diffusion et de facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation (Manuel, pp.131 -133)

Durant la phase de diffusion et de facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation, l'équipe d'évaluation élaborera une présentation **PowerPoint pour la présentation des résultats de l'évaluation** : principaux constats, conclusions et recommandations. Cette présentation doit être claire et immédiatement compréhensible même par quelqu'un qui n'a pas encore lu le rapport.

Le gestionnaire de l'évaluation finalisera le **plan de communication** avec le responsable de communication du bureau de pays de l'UNFPA Togo. Dans l'ensemble, le plan de communication devrait inclure des informations sur (i) les publics cibles de l'évaluation, (ii) des produits de communication qui seront développés pour répondre aux besoins en connaissances des publics cibles, (iii) moyens et plateformes de diffusion, et (iv) les délais. Au minimum, le rapport final d'évaluation sera accompagné d'une présentation Powerpoint des résultats de l'évaluation (préparée par l'équipe d'évaluation) et d'un dossier d'évaluation (préparé par le gestionnaire de l'évaluation).

Sur la base du plan de communication final, le gestionnaire de l'évaluation diffusera les résultats de l'évaluation de programme pays auprès du personnel du bureau de pays (y compris la direction), des partenaires de mise-en-œuvre, de l'UNFPA WCARO, du groupe de référence de l'évaluation et d'autres publics cibles, comme indiqué dans le plan de communication. En distribuant le rapport final d'évaluation aux unités opérationnelles/technique du bureau de pays, le gestionnaire de l'évaluation veillera également à ce que celles-ci préparent leur réponse aux recommandations qui les concernent directement. Le gestionnaire de l'évaluation regroupera ensuite toutes les réponses dans un document final (**réponse des services**). Dans une dernière étape, le bureau de pays de l'UNFPA Togo soumettra la réponse des services à la Division des politiques et stratégies de l'UNFPA au Siège.

Le gestionnaire de l'évaluation, en collaboration avec le responsable de communication au bureau de pays de l'UNFPA Togo, élaborera également un **abrégé d'évaluation**. Cette note condensée présentera les principaux résultats de l'évaluation de programme pays et, ainsi, les rendra plus accessibles au plus grand nombre (voir sections 8 et 10 ci-dessous).

Le rapport final d'évaluation, ainsi que la réponse des services et l'EQA indépendante du rapport final seront insérés dans la base de données d'évaluation de l'UNFPA.¹¹ Le rapport final d'évaluation sera également communiqué au Conseil d'administration de l'UNFPA et sera publié, avec la réponse des services et l'abrégé d'évaluation, sur le site internet du bureau de pays de l'UNFPA Togo.

8. Les produits de l'évaluation

Les produits attendus de l'équipe d'évaluation sont les suivants:

- **Rapport de conception.** Le rapport de conception doit répondre aux des TdR en proposant une approche évaluative, une méthodologie et un plan de travail réaliste. Le rapport devrait comprendre (au minimum): (i) l'approche et la méthodologie évaluative (y compris la théorie de changement et la stratégie d'échantillonnage); (ii) la cartographie finale des parties prenantes; (iii) la matrice d'évaluation (y compris les questions d'évaluation finales, indicateurs, sources de données et méthodes de collecte de données);

¹¹ La base de données d'évaluation est disponible à:

<https://web2.unfpa.org/public/about/oversight/evaluations/documentList.unfpa>.

(iv) les outils et techniques pour la collecte de données (y compris les protocoles pour les entretiens et discussions de groupe); et (v) un plan de travail d'évaluation et un programme pour la phase de terrain détaillés. Pour la structure du rapport de conception, voir Annexe E.

- **Présentation PowerPoint du rapport de conception.** La présentation (contenu du rapport de conception et programme pour la phase de terrain) aura lieu lors d'une réunion du groupe de référence de l'évaluation. Sur la base des commentaires et suggestions du groupe de référence de l'évaluation, du gestionnaire de l'évaluation et du conseiller régional en S&E, l'équipe d'évaluation élaborera la version finale du rapport de conception.
- **Présentation PowerPoint pour la réunion de restitution avec le bureau de pays et le groupe de référence de l'évaluation.** La présentation offrira un aperçu des principaux constats émergents de l'évaluation à la fin de la phase de terrain. Elle servira de base à un échange de vues entre l'équipe d'évaluation, le personnel du bureau de pays de l'UNFPA Togo (y compris la direction) et les membres du groupe de référence de l'évaluation qui auront ainsi l'opportunité d'apporter des informations complémentaires et/ou de corriger l'interprétation erronée de données ou informations recueillies.
- **Rapport provisoire d'évaluation.** Le rapport provisoire d'évaluation présentera des constats, conclusions et recommandations basés sur les faits établis suivant la collecte de données. Il fera l'objet d'un examen par le gestionnaire de l'évaluation, le bureau de pays, le groupe de référence de l'évaluation et le conseiller régional en S&E. Les commentaires et suggestions fournis par ces parties prenantes seront pris en compte par l'équipe d'évaluation pour la rédaction du rapport final.
- **Rapport final d'évaluation.** Le rapport final d'évaluation (*maximum 70 pages plus les annexes*) présentera les constats et les conclusions, ainsi qu'un ensemble de recommandations pratiques et réalisables pour informer le prochain cycle du programme. Pour les directives sur la structure du rapport final d'évaluation, voir Annexe G.
- **Présentation PowerPoint des résultats de l'évaluation.** La présentation fournira un aperçu clair des principaux constats, ainsi que les conclusions et recommandations. Elle sera utilisée à des fins de diffusion du rapport d'évaluation final.

Sur la base de ces produits, le gestionnaire de l'évaluation, en collaboration avec le responsable de communication du bureau de pays de l'UNFPA Togo, établira :

- **Un abrégé d'évaluation.** Il s'agit d'un document court et concis qui fournira un aperçu des principaux résultats de l'évaluation d'une manière facilement compréhensible et visuellement attrayante, afin de promouvoir leur utilisation par les décideurs et autres parties prenantes. La structure, le contenu et la présentation de l'abrégé d'évaluation devraient être similaires aux abrégés que le Bureau de l'évaluation de l'UNFPA produit pour les évaluations centralisées.

Tous les produits de l'évaluation seront rédigés en français.

9. Assurance et contrôle qualité

Le système d'assurance et de contrôle de la qualité des évaluations (EQAA) de l'UNFPA vise à veiller à la bonne qualité des évaluations aux niveaux centralisés et décentralisés. Ce système recouvre deux processus : (i) l'assurance qualité qui prend place tout au long du processus d'évaluation, à compter des TdR de l'évaluation jusqu'au rapport d'évaluation ; et (ii) le contrôle de la qualité qui porte sur le rapport final d'évaluation pour identifier la conformité à un certain nombre de critères préétablis. Le Bureau de l'évaluation indépendant de l'UNFPA conduira le contrôle de la qualité d'évaluation.

L'EQAA de la présente évaluation de programme pays sera réalisé conformément aux directives et aux outils établis par le Bureau de l'évaluation indépendant de l'UNFPA (voir <https://www.unfpa.org/admin-resource/evaluation-quality-assurance-and-assessment-tools-and-guidance>). Un élément essentiel du système d'EQAA de la qualité des évaluations consiste en une grille d'EQA (voir le Manuel, pp. 268-276 et Annexe F) définissant un ensemble de critères sur la base desquels le rapport provisoire ainsi que le rapport final d'évaluation seront examinés. Il s'agit là de niveaux d'inspections qui ont trait à la clarté de la rédaction, la solidité de l'approche méthodologique, la rigueur de l'analyse, la crédibilité des constats, l'impartialité des conclusions, et l'utilité des recommandations.

Le gestionnaire de l'évaluation est le principal responsable de l'assurance qualité des produits de l'évaluation de programme pays dans chaque phase du processus d'évaluation. Au préalable, le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation aura joué un rôle primordial puisqu'il/elle doit s'assurer que chaque membre de l'équipe d'évaluation fournit une contribution de haute qualité (forme et substance) et doit contrôler que, en particulier, la version provisoire et la version finale du rapport d'évaluation sont conformes aux critères de qualité de la grille d'EQA (voir Annexe F)¹² avant d'être soumises au gestionnaire de l'évaluation pour sa revue. La liste de contrôle pour le contrôle de la qualité d'évaluation ci-dessous résume de façon succincte les critères de qualité auxquels la version provisoire et la version finale du rapport d'évaluation devraient répondre.

<p>1. Structure et clarté du rapport</p> <p>Veiller à ce que le rapport soit clair, facile à consulter, complet, structuré d'une façon logique et rédigé conformément aux normes et pratiques des organisations internationales, y compris les consignes éditoriales du Bureau de l'évaluation de l'UNFPA (voir Annexe I).</p>
<p>2. Résumé</p> <p>Fournir un aperçu de l'évaluation qui est rédigé en tant que section autonome du rapport comprenant les éléments clés suivants de l'évaluation : Le but de l'évaluation et les publics cibles ; les objectifs de l'évaluation et brève description du programme pays ; la méthodologie ; les principales conclusions ; et les recommandations.</p>
<p>3. Conception et méthodologie</p> <p>Présenter clairement les méthodes et les outils utilisés, y compris la justification de l'approche méthodologique et la pertinence des méthodes choisies pour saisir les voix / points de vue d'un éventail de parties prenantes, y compris les groupes vulnérables et marginalisés. S'assurer que les contraintes et les limitations sont explicitées (y compris les limitations s'appliquant aux interprétations et extrapolations dans l'analyse; la robustesse des sources de données, etc.).</p>
<p>4. Fiabilité des données</p> <p>S'assurer que les sources des données sont clairement indiquées, tant pour les données primaires que secondaires. Établir la crédibilité des données primaires (par exemple, entretiens et discussions de groupe) et secondaires (par exemple, documents) collectées et expliciter les limites.</p>
<p>5. Analyse et constats</p> <p>Assurer une analyse solide et des constats crédibles fondés des faits clairement établis. S'assurer que les interprétations sont basées sur des hypothèses clairement explicitées; les facteurs contextuels sont identifiés; les liens de cause à effet entre une intervention et ses résultats finaux (y compris les résultats imprévus) sont bien expliqués.</p>
<p>6. Validité des conclusions</p> <p>S'assurer que les conclusions sont basées sur des constats crédibles et communiquent le jugement impartial des évaluateurs. S'assurer qu les conclusions sont présentées par ordre de priorité; divisées en conclusions stratégiques et programmatiques (pour des orientations, voir le Manuel, p. 238); brièvement résumées dans un encadré qui précède une explication plus détaillée; et, pour chaque conclusion, il est indiqué une origine (la/les question(s) d'évaluation dont les réponses constitue(ent) le fondement de la conclusion).</p>

¹² Les évaluateurs sont invités à consulter les rapports d'évaluation de programme de pays de bonne qualité qui peuvent être trouvés dans la base de données d'évaluation de l'UNFPA qui est disponible à l'adresse: <https://web2.unfpa.org/public/about/oversight/evaluations/>. Ces rapports doivent être lus conjointement avec leurs EQA (également disponibles dans la base de données) afin d'avoir une idée claire des normes de qualité que l'UNFPA attend de l'équipe d'évaluation des les atteindre.

7. Utilité et clarté des recommandations

S'assurer que les recommandations découlent logiquement des conclusions, sont réalistes et applicables sur le plan opérationnel. S'assurer que les recommandations sont présentées par ordre de priorité ; divisées en recommandations stratégiques et programmatiques (comme les conclusions) ; brièvement résumées dans un encadré qui précède une explication plus détaillée des principaux éléments de la recommandation et comment elle pourrait être mise en œuvre effectivement. Pour chaque recommandation, indiquer un niveau de priorité (haute/moyenne/basse), une cible (unité(s) administrative(s) à laquelle la recommandation est adressée), et une origine (la/les conclusion(s) dont elle découle).

8. Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies (PAES) indicateur de performance d'évaluation - égalité de genre

Veiller à ce que l'approche évaluative est en conformité avec le PAES des Nations Unies sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes¹³ et les directives de l'UNEG pour intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations.¹⁴

Basé sur la grille de l'Annexe F, le processus d'EQAA de la présente évaluation de programme pays sera effectué à plusieurs niveaux et impliquera : (i) le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation (et chaque membre de l'équipe d'évaluation); (ii) le gestionnaire de l'évaluation au bureau de pays de l'UNFPA Togo, (iii) le conseiller de S&E au UNFPA WCARO et (iv) le Bureau de l'évaluation de l'UNFPA, dont les rôles et responsabilités sont décrits à la section 11.

10. Calendrier indicatif et plan de travail

Dans le tableau ci-dessous sont indiquées toutes les activités qui seront effectuées tout au long du processus d'évaluation ainsi que leur durée ou la date limite de remise des produits correspondants. Le tableau liste également toutes les références utiles (outils à utiliser et modèles à suivre) dans le Manuel d'évaluation de l'UNFPA.

¹³ Des orientations sur l'indicateur de performance d'évaluation SWAP et son application à l'évaluation sont disponibles à: <http://www.unevaluation.org/document/detail/1452>.

¹⁴ *Les Directives de l'UNEG pour intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations* est disponible à: <http://www.uneval.org/document/detail/980>.

Phases de l'évaluation et activités ¹⁵	Produits	Dates/durée	Manuel(*)/Kit de gestion d'une évaluation de programme de pays
Phase préparatoire			
Préparation d'une lettre à l'intention du Gouvernement et autres parties prenantes pour les informer de la prochaine évaluation de programme de pays	<i>Lettre du Représentant du pays de l'UNFPA</i>	2 ^{ème} quinzaine d'Août	
Création du groupe de référence de l'évaluation		2 ^{ème} quinzaine d'Août	Modèle 14: Lettre d'invitation pour participer au groupe de référence, p. 277
Compilation d' information de base et de documents sur le contexte national et le programme pays pour l'examen documentaire par l'équipe d'évaluation	<i>Création d'un Google drive contenant tous les documents pertinents sur le contexte national et le programme de pays</i>	1 ^{ère} quinzaine de Septembre	Outil 8: Liste de contrôle pour les documents à fournir par le gestionnaire de l'évaluation à l'équipe d'évaluation, pp. 179-183 Kit de gestion d'une évaluation de programme de pays: Base de documents électroniques: Liste de contrôle
Rédaction des termes de référence (TdR) basés sur le modèle des TdR prêts à l'emploi développé par le Bureau de l'évaluation de l'UNFPA (en consultation avec le conseiller régional en S&E et avec les ressources du groupe de référence de l'évaluation)	<i>TdR provisoires</i>	2 ^{ème} quinzaine d'Août	Kit de gestion d'une évaluation de programme de pays: Modèle des TdR prêts à l'emploi du Bureau de l'évaluation
Examen et approbation des TdR par le Bureau de l'évaluation de l'UNFPA	<i>TdR finaux</i>	2 ^{ème} quinzaine d'Août	
Publication de l' appel aux candidatures pour l'évaluation	<i>Appel aux candidatures pour l'évaluation</i>	1 ^{ère} quinzaine de Septembre	Kit de gestion d'une évaluation de programme de pays: Modèle de l'appel aux candidatures pour l'évaluation
Achèvement des annexes aux TdR (en consultation avec le conseiller régional en S&E et avec la contribution du personnel du bureau de pays)	<i>Annexes provisoires aux TdR</i>	1 ^{ère} quinzaine de Septembre	Modèle 4: Cartographie des parties prenantes, p. 255 Outil 4: Tableau de cartographie des parties prenantes, p. 166-167 Modèle 3: Liste des projets Atlas par produit (output) du programme pays et résultat (outcome) du Plan stratégique, pp. 253-254 Outil 3: Liste des interventions de l'UNFPA par produit (output) du programme pays et résultat (outcome) du Plan stratégique, pp. 164-165 Modèle 15: Plan de travail, p. 278
Pré-sélection des consultants par le bureau de pays	<i>Fiche d'examen des candidatures</i>	2 ^{ème} quinzaine de Septembre	Kit de gestion d'une évaluation de programme de pays: Equipe d'évaluation: Fiche d'examen des candidatures
Examen et approbation des annexes aux TdR par le Bureau de l'évaluation de l'UNFPA	<i>Annexes finales aux TdR</i>	2 ^{ème} quinzaine de Septembre	
Préqualification des consultants par le Bureau de l'évaluation de l'UNFPA		2 ^{ème} quinzaine de Septembre	
Recrutement de l' équipe d'évaluation par le bureau de pays		2 ^{ème} quinzaine de Septembre	
Phase de conception			
Réunion de lancement de l'évaluation entre le gestionnaire de l'évaluation, l'équipe d'évaluation et le conseiller régional en S&E		1 ^{ère} quinzaine d'Octobre	

¹⁵ Les activités des différentes phases d'évaluation indiqués dans ce tableau ne suivent pas nécessairement la présentation des activités dans le Manuel d'évaluation de l'UNFPA, car elles sont organisées par ordre chronologique et comprennent des activités complémentaires, basées sur les meilleures pratiques au sein de l'UNFPA.

Développement d'un plan de communication initial par le gestionnaire de l'évaluation (en consultation avec le responsable de communication du bureau de pays)	<i>Plan de communication initial</i>	1 ^{ère} quinzaine d'Octobre	Modèle 16: Plan de communication pour la diffusion des résultats de l'évaluation, p. 279 Kit de gestion d'une évaluation de programme de pays: Communication stratégique pour évaluation de programme de pays
Examen documentaire d'information de base et de documents sur le contexte national et le programme pays (y compris ceux listés dans les TdR)		1 ^{ère} quinzaine d'Octobre	
Rédaction du rapport provisoire de conception (y compris approche et méthodologie, théorie du changement, questions d'évaluation, matrice d'évaluation complète, cartographie finale des parties prenantes et stratégie d'échantillonnage, plan de travail d'évaluation et programme pour la phase de terrain)	Rapport provisoire de conception	1 ^{ère} quinzaine d'Octobre	Modèle 8: Le rapport de conception pour l'évaluation de programme de pays, pp. 259-261 Outil 5: La grille pour sélectionner les questions d'évaluation, pp. 168-169 Outil 1: La matrice d'évaluation, pp. 138-160 Modèle 5: La matrice d'évaluation, pp. 256 Modèle 15: Plan de travail, p. 278 Outil 10: Principes directeurs pour élaborer des guides d'entretien, pp. 185-187 Outil 11: Liste de contrôle pour séquencer les questions pour entretiens, p. 188 Modèle 7: Journal des entretiens, p. 258 Outil 9: Liste des questions à considérer lors de la rédaction de l'agenda des entretiens, pp. 183-187 Modèle 6: L'agenda de l'évaluation de programme de pays, p. 257 Outil 6: L'agenda de l'évaluation de programme de pays, pp. 170-176 Kit de gestion d'une évaluation de programme de pays: Collecte de données à distance: Bref recueil de sources et de méthodes (le cas échéant)
Examen du rapport provisoire de conception par le gestionnaire de l'évaluation et le conseiller régional en S&E	<i>Commentaires consolidées fournies par le gestionnaire de l'évaluation au/à la cheffe de l'équipe d'évaluation</i>	2 ^{ème} quinzaine d'Octobre	
Présentation du rapport provisoire de conception au groupe de référence de l'évaluation pour commentaires et suggestions	Présentation PowerPoint du rapport provisoire de conception	2 ^{ème} quinzaine d'Octobre	
Révision du rapport de conception et transmission de la version finale au gestionnaire de l'évaluation pour approbation	Rapport de conception final	2 ^{ème} quinzaine d'Octobre	
Mise à jour du plan de communication par le gestionnaire de l'évaluation, en particulier les publics cibles et les délais (sur la base de la cartographie finale des parties prenantes et du plan de travail d'évaluation présenté dans le rapport de conception approuvé)	<i>Plan de communication mis à jour</i>	2 ^{ème} quinzaine d'Octobre	Modèle 16: Plan de communication pour la diffusion des résultats de l'évaluation, p. 279 Kit de gestion d'une évaluation de programme de pays: Communication stratégique pour évaluation de programme de pays
Phase de terrain			

Réunion de lancement pour la collecte de données avec le personnel du bureau de pays	<i>Rencontre entre l'équipe d'évaluation et le personnel du bureau de pays</i>	<i>1ère quinzaine de Novembre</i>	Outil 7: Liste de contrôle des tâches préparatoires de la phase de terrain, pp. 177-183
Réunions bilatérales avec les responsables concernés de programme du bureau de pays	<i>Réunion des évaluateurs/responsables de programme du bureau de pays</i>	<i>1ère quinzaine de Novembre</i>	
Collecte de données (y compris les entretiens avec les informateurs clés, visites de sites pour observation directe, discussions de groupe, examen documentaire, etc.)	Saisie des données et informations dans la matrice d'évaluation	<i>1ère quinzaine de Novembre</i>	Outil 12: Comment mener des entretiens: Journal des entretiens et astuces pratiques, pp. 189-202 Outil 13: Comment organiser une discussion de groupe: Astuces pratiques, p. 203-205 Modèle 9: Note sur les résultats de la discussion de groupe, p. 262 Kit de gestion d'une évaluation de programme de pays: Collecte de données à distance: Bref recueil de sources et de méthodes (le cas échéant)
Réunion de restitution avec le personnel du bureau de pays et le groupe de référence de l'évaluation pour présenter les constats émergents et les conclusions préliminaires après la collecte de données	Présentation PowerPoint pour le compte rendu avec le bureau de pays et le groupe de référence de l'évaluation	<i>2ème quinzaine de Novembre</i>	
Mise à jour du plan de communication par le gestionnaire de l'évaluation (le cas échéant)	<i>Plan de communication mis à jour</i>	<i>2ème quinzaine de Novembre</i>	Modèle 16: Plan de communication pour la diffusion des résultats de l'évaluation, p. 279 Kit de gestion d'une évaluation de programme de pays: Communication stratégique pour évaluation de programme de pays
Phase de rédaction du rapport			
Rédaction du rapport d'évaluation et transmission au gestionnaire de l'évaluation	Rapport provisoire d'évaluation	<i>15 nov-15 décembre</i>	Modèle 10: La structure du rapport final, pp. 253-264 Modèle 11: Résumé du rapport d'évaluation, p. 265 Modèle 18: Diagrammes et tableaux de base en Excel, p. 288
Examen du rapport provisoire d'évaluation par le gestionnaire de l'évaluation, le groupe de référence de l'évaluation et le conseiller régional en S&E	<i>Commentaires consolidées fournies par le gestionnaire de l'évaluation au/à la chef/fe de l'équipe d'évaluation</i>	<i>2ème quinzaine de Décembre</i>	
Rédaction du rapport final d'évaluation (y compris les annexes) et transmission au gestionnaire de l'évaluation	Rapport final d'évaluation (y compris les annexes)	<i>Janvier 2021</i>	
Élaboration conjointe de l' EQA du rapport final d'évaluation par le gestionnaire de l'évaluation et le conseiller régional en S&E	<i>EQA du rapport final d'évaluation (par le gestionnaire de l'évaluation et le conseiller régional en S&E)</i>	<i>Janvier 2021</i>	Modèle 13: Grille de contrôle de qualité du rapport d'évaluation et note explicative, p. 269-276 Outil 14: Liste de contrôle pour assurer un processus d'évaluation des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, pp. 206-207 Outil 15: Tableau de bord pour l'évaluation de la performance des évaluations individuelles selon le PAES des Nations Unies sur l'égalité de genre, pp. 208-209
Transmission du rapport final d'évaluation au Bureau de l'évaluation de l'UNFPA		<i>Janvier 2021</i>	
Préparation de l' EQA indépendante du rapport final d'évaluation par le Bureau de l'évaluation de l'UNFPA	<i>EQA indépendante du rapport final d'évaluation (par le Bureau de l'évaluation de l'UNFPA)</i>	<i>Janvier 2021</i>	

Mise à jour du plan de communication par le gestionnaire de l'évaluation (le cas échéant)	<i>Plan de communication mis à jour</i>	Janvier 2021	Modèle 16: Plan de communication pour la diffusion des résultats de l'évaluation, p. 279 Kit de gestion d'une évaluation de programme de pays: Communication stratégique pour évaluation de programme de pays
Phase de diffusion et de facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation			
Préparation de la réponse des services par le bureau de pays et transmission à la Division des politiques et stratégies	<i>Réponse des services</i>	Février 2021	Modèle 12: Réponse des services, pp. 266-267
Finalisation du plan de communication et préparation de sa mise en œuvre par le gestionnaire de l'évaluation, avec le soutien du responsable de communication du bureau de pays	<i>Plan de communication final</i>	Février 2021	Modèle 16: Plan de communication pour la diffusion des résultats de l'évaluation, p. 279 Kit de gestion d'une évaluation de programme de pays: Communication stratégique pour évaluation de programme de pays
Élaboration de la présentation des résultats de l'évaluation	Présentation PowerPoint des résultats de l'évaluation	Février 2021	Exemple de présentation PowerPoint (pour une évaluation centralisée effectuée par le Bureau de l'évaluation de l'UNFPA): https://www.unfpa.org/sites/default/files/admin-resource/FINAL_MTE_Supplies_PPT_VERSION_FRANCAISE_Version_Longue.pdf
Élaboration de l' abrégé d'évaluation par le gestionnaire de l'évaluation, avec le soutien du responsable de communication du bureau de pays	<i>Abrégé d'évaluation</i>	Février 2021	Exemple de l'abrégé d'évaluation (pour une évaluation centralisée effectuée par le Bureau de l'évaluation de l'UNFPA): https://www.unfpa.org/sites/default/files/admin-resource/UNFPA_MTE_Supplies_Brief_FINAL.pdf
Annonce d'achèvement de l'évaluation de programme pays sur la communauté M&E Net	<i>Article de blog sur la communauté M&E Net</i>	Février 2021	Kit de gestion d'une évaluation de programme de pays: Comment bloguer sur le processus d'évaluation de programme de pays
Publication du rapport final d'évaluation, de l'EQA et de la réponse des services sur la base de données d'évaluation de l'UNFPA par le Bureau de l'évaluation de l'UNFPA		Février 2021	
Publication du rapport final d'évaluation, de l'abrégé d'évaluation et de la réponse des services sur le site Internet du bureau de pays		Février 2021	
Distribution du rapport d'évaluation et de l'abrégé d'évaluation aux parties prenantes par le gestionnaire de l'évaluation	<i>Y compris: Communication par courriel; réunion des parties prenantes; ateliers avec les partenaires responsables de la mise en œuvre, etc.</i>	Février 2021	Kit de gestion d'une évaluation de programme de pays: Communication stratégique pour évaluation de programme de pays

(*) Le Manuel est disponible en anglais seulement. Il est cependant requis que l'équipe d'évaluation le lise attentivement et utilise, en les adaptant en français, les outils et modèles qui y sont proposés. Le gestionnaire de l'évaluation doit maîtriser la méthodologie présentée dans le Manuel et utiliser les modèles comme indiqué ci-dessus.

Dès que recruté, le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation, il/elle élaborera un plan de travail détaillé (voir Annexe I) en étroite consultation avec le gestionnaire de l'évaluation.

11. Gestion de l'évaluation

Le **gestionnaire de l'évaluation** du bureau de pays de l'UNFPA TOGO sera responsable de la gestion de l'évaluation et de la supervision de l'équipe d'évaluation conformément aux directives du Manuel d'évaluation de l'UNFPA. Le gestionnaire de l'évaluation supervisera l'ensemble du processus d'évaluation, de la phase préparatoire jusqu'à la phase de diffusion et de facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation. Il/elle coordonnera également les échanges entre l'équipe d'évaluation et le groupe de référence de l'évaluation. Il est de la responsabilité du gestionnaire de l'évaluation de garantir la qualité, l'indépendance et l'impartialité de l'évaluation

conformément aux normes et règles de l'UNEG et aux directives éthiques de l'UNEG relatives à l'évaluation. Ses principales responsabilités sont les suivantes:

- Établir le groupe de référence de l'évaluation.
- Assembler l'information de base et les documents sur le contexte national et sur le programme pays de l'UNFPA et les archiver dans un Google drive pour les partager avec l'équipe d'évaluation dès son recrutement.
- Préparer les TdR pour l'évaluation (y compris les annexes), avec l'appui du conseiller régional en S&E, et soumettre les TdR au Bureau de l'évaluation pour examen et approbation.
- Présider le groupe de référence de l'évaluation, organiser des réunions avec l'équipe d'évaluation et faciliter les interactions entre l'équipe d'évaluation et le groupe de référence de l'évaluation.
- Lancer et diriger le processus de sélection de l'équipe d'évaluation en consultation avec le conseiller régional en S&E.
- Identifier les candidats potentiels pour mener l'évaluation, compléter la fiche d'examen des candidatures pour l'équipe d'évaluation pour évaluer leurs qualifications respectives et proposer une sélection finale des évaluateurs avec le soutien du conseiller régional en S&E et la soumettre au Bureau de l'évaluation de l'UNFPA pour la pré-qualification.
- Partager les annexes des TdR avec les évaluateurs finalement sélectionnés et organiser une réunion de lancement de l'évaluation avec l'équipe d'évaluation et le conseiller régional en S&E.
- Fournir aux évaluateurs un soutien logistique pour la collecte des données (visites de sites, entretiens, discussions de groupe, etc.).
- Prévenir toute tentative tendant à compromettre l'indépendance de l'équipe d'évaluation tout au long du processus d'évaluation.
- Effectuer l'assurance qualité de tous les produits soumis par les évaluateurs au cours du processus d'évaluation ; notamment le rapport de conception (en mettant l'accent sur les questions finales d'évaluation, la théorie du changement, l'échantillonnage des parties prenantes à consulter et la sélection des sites à visiter, la matrice d'évaluation, et les méthodes, outils et le plan pour la collecte des données), ainsi que le rapport d'évaluation provisoire et final.
- Coordonner le travail d'assurance qualité du groupe de référence de l'évaluation sur les produits d'évaluation et s'assurer que les commentaires et suggestions du groupe de référence de l'évaluation sont traités adéquatement.
- Effectuer l'assurance qualité du rapport provisoire d'évaluation en collaboration avec le conseiller régional en S&E, conformément aux critères spécifiés dans la grille d'EQA.
- Élaborer un plan de communication initial (en coordination avec le responsable de communication du bureau de pays) et le mettre à jour tout au long du processus d'évaluation, le cas échéant, pour guider la diffusion des résultats de l'évaluation.
- Préparer l'EQA du rapport final d'évaluation en collaboration avec le conseiller régional en S&E, utilisant la grille d'EQA et sa note explicative.
- Diriger et participer au processus de préparation de la réponse des services.
- Soumettre le rapport final d'évaluation, l'EQA et la réponse des services au conseiller régional en S&E, au Bureau de l'évaluation et à la Division des politiques et stratégies de l'UNFPA au Siège.

À toutes les étapes du processus d'évaluation, le gestionnaire de l'évaluation aura besoin de soutien du personnel du bureau de pays de l'UNFPA TOGO. Plus précisément, les responsabilités du **personnel du bureau de pays** sont les suivants :

- Contribuer à la préparation des TdR, en particulier: la théorie du changement, la cartographie des parties prenantes, la liste des projets Atlas, la collecte d'information de base et de documents sur le contexte national et le programme de pays, et collaborer à la rédaction des questions d'évaluation.
- Être disponible pour les réunions/entretiens avec l'équipe d'évaluation.
- Fournir un appui au gestionnaire de l'évaluation concernant la mise en place des mécanismes logistiques pour les visites de sites et l'organisation des entretiens et discussions de groupe avec les parties prenantes aux niveaux national et infranational.
- Contribuer à l'élaboration de la réponse des services.
- Contribuer à la diffusion des résultats de l'évaluation.

Les progrès de l'évaluation seront suivis de près par le **groupe de référence de l'évaluation**. Le groupe de référence de l'évaluation est composé du personnel compétent du bureau de pays de l'UNFPA Togo, de l'UNFPA WCARO, de représentants du Gouvernement national de TOGO, de partenaires de la mise en œuvre, ainsi que d'autres parties prenantes concernées, y inclus des organisations qui représentent des groupes vulnérables et marginalisés (par exemple, personnes handicapées, etc.) (voir le Manuel, section 2.3., p. 37). Le groupe de référence de l'évaluation a pour rôle de garantir la pertinence, la qualité et la crédibilité de l'évaluation. Il apportera son appui à différentes étapes clés du processus d'évaluation, facilitera l'accès de l'équipe d'évaluation aux sources d'information et informateurs clés et assurera le contrôle qualité des produits de l'évaluation d'un point de vue technique. Les principales responsabilités du groupe de référence de l'évaluation sont les suivantes :

- Apporter un appui au gestionnaire de l'évaluation pour l'élaboration des TdR, y compris la sélection des questions préliminaires de l'évaluation.
- Fournir des suggestions et commentaires sur le rapport de conception.
- Servir d'interface entre les évaluateurs et les principales parties prenantes de l'évaluation et faciliter l'accès aux informateurs clés et à la documentation.
- Fournir des commentaires et des suggestions d'ordre technique sur le rapport provisoire d'évaluation.
- Participer à des réunions avec l'équipe d'évaluation.
- Contribuer à la diffusion des résultats de l'évaluation et au processus d'apprentissage et partage de connaissances sur la base du rapport final d'évaluation, y compris au suivi de la réponse des services.

Le **conseiller régional en S&E** au UNFPA WCARO fournira des orientations et un appui technique au gestionnaire de l'évaluation à toutes les étapes du processus d'évaluation. Les responsabilités du conseiller de S&E sont :

- Fournir des suggestions et des commentaires sur le projet de TdR (y compris les annexes) conformément au Manuel d'évaluation de l'UNFPA et soumettre la version finale du projet de TdR au Bureau de l'évaluation de l'UNFPA pour examen et approbation.
- Appuyer le gestionnaire de l'évaluation dans l'identification des candidats potentiels et l'évaluation de leur expérience et de leurs qualifications respectives.

- Assurer la liaison avec le Bureau de l'évaluation de l'UNFPA sur l'achèvement des TdR et la sélection de l'équipe d'évaluation.
- Examiner le rapport de conception provisoire et fournir des commentaires au gestionnaire de l'évaluation, en mettant l'accent sur les questions finales de l'évaluation, la théorie du changement, l'échantillonnage des parties prenantes à consulter et la sélection des sites à visiter, la matrice d'évaluation et les méthodes, outils et plans de collecte de données.
- Examiner le rapport provisoire d'évaluation et fournir des commentaires au gestionnaire de l'évaluation.
- Apporter un appui au gestionnaire de l'évaluation dans l'examen du rapport d'évaluation final.
- Préparer l'EQA du rapport final d'évaluation en collaboration avec le gestionnaire de l'évaluation, utilisant la grille d'EQA et sa note explicative.
- S'assurer que le bureau de pays procède l'élaboration d'une réponse des services.
- Apporter un appui au bureau de pays dans la diffusion et l'utilisation des résultats de l'évaluation.

Le **Bureau de l'évaluation** de l'UNFPA jouera un rôle crucial dans l'EQA de l'évaluation. Les responsabilités du Bureau de l'évaluation sont les suivantes :

- Examiner et approuver les TdR (y compris les annexes).
- Faire la revue et procéder à la pré-qualification des consultants.
- Mettre à jour et tenir un registre des consultants pré-qualifiés pour les évaluations de programme de pays.
- Assurer un EQA indépendant du rapport d'évaluation final.
- Publier le rapport d'évaluation final, l'EQA indépendant et la réponse des services dans la base de données d'évaluation de l'UNFPA.

12. Composition de l'équipe d'évaluation

L'évaluation sera menée par une équipe d'évaluateurs externes indépendants, composée de: (i) un/une chef/fe d'équipe ayant la responsabilité globale de la réalisation de l'exercice d'évaluation, et (ii) des membres d'équipe qui fourniront une expertise technique dans les domaines thématiques relatifs au mandat de l'UNFPA (SDSR; adolescents et jeunes; égalité des sexes et autonomisation des femmes; et dynamique des populations). Dans le cadre des efforts de l'UNFPA pour renforcer les capacités nationales d'évaluation, l'équipe d'évaluation comprendra également un/e jeune évaluateur/rice émergent/e qui fournira un soutien à l'équipe d'évaluation tout au long du processus d'évaluation]. Au-delà de sa responsabilité principale dans la conception de la méthodologie et coordination de l'équipe d'évaluation, le/la chef/fe d'équipe assumera aussi le rôle d'expert technique pour un des domaines thématiques dans le cadre du 7ème programme pays de l'UNFPA au Togo.

Le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation sera recruté sur le plan international (y compris en sous-région), tandis que les membres d'équipe d'évaluation seront recrutés localement pour assurer une connaissance adéquate du contexte national y compris le/la jeune évaluateur/rice émergent/e.

12.1. Rôles et responsabilités de l'équipe d'évaluation

Chef/fe de l'équipe d'évaluation

Le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation assumera la responsabilité générale de la conception et de la mise en œuvre de l'évaluation. Il/elle sera responsable de la production et de la soumission dans les délais impartis de tous les produits, conformément aux TdR. Il/elle dirigera et

coordonnera le travail de l'équipe d'évaluation et garantira la qualité des produits de l'évaluation à toutes les étapes du processus. Le gestionnaire de l'évaluation fournira des orientations méthodologiques à l'équipe d'évaluation concernant l'élaboration du rapport de conception, en particulier, mais sans s'y limiter, l'approche évaluative, la méthodologie, le plan de travail et le programme pour la phase de terrain. Il/elle dirigera la rédaction et présentation du rapport de conception et du rapport d'évaluation provisoire et final et jouera un rôle de premier plan dans les réunions avec le groupe de référence de l'évaluation et le bureau de pays. Le/la chef/fe d'équipe sera également responsable de la communication avec le gestionnaire de l'évaluation. Au-delà de ses responsabilités en tant que chef/fe d'équipe, il/elle sera aussi un expert technique responsable pour un des domaines thématiques du programme pays décrits ci-dessous.

Membre de l'équipe d'évaluation : Expert en matière de SDR

L'expert en matière de SDR fournira une expertise sur les services intégrés de santé sexuelle et reproductive, le VIH et autres infections sexuellement transmissibles, la santé maternelle, et la planification familiale. Il/elle contribuera à la conception méthodologique de l'évaluation et participera aux travaux de collecte et d'analyse des données, avec la responsabilité spécifique de contribuer aux parties des produits de l'évaluation correspondants à son domaine d'expertise thématique. Il/elle fournira une contribution de fond tout au long du processus d'évaluation, notamment en contribuant à l'élaboration de la méthodologie d'évaluation, du plan de travail de l'évaluation et du programme pour la phase de terrain, et en participant à des réunions avec le gestionnaire de l'évaluation, le personnel du bureau de pays de l'UNFPA Togo et le groupe de référence de l'évaluation. Il/elle entreprendra une revue documentaire et conduira des entretiens et des discussions de groupe avec les parties prenantes, comme convenu avec le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation.

Membre de l'équipe d'évaluation : Expert en matière de dynamique des populations

L'expert en matière de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes fournira une expertise sur les droits humains des femmes et des filles, en particulier les droits sexuels et reproductifs, l'autonomisation des femmes et des filles, l'engagement des hommes et des garçons, ainsi que la VBG et les pratiques néfastes, telles que les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, précoces et forcés. Il/elle contribuera à la conception méthodologique de l'évaluation et participera aux travaux de collecte et d'analyse des données, avec la responsabilité spécifique pour les parties des produits de l'évaluation correspondants à son domaine d'expertise thématique. Il/elle fournira une contribution de fond tout au long du processus d'évaluation, notamment en contribuant à l'élaboration de la méthodologie d'évaluation, du plan de travail de l'évaluation et du programme pour la phase de terrain, et en participant à des réunions avec le gestionnaire de l'évaluation, le personnel du bureau de pays de l'UNFPA / Togo et le groupe de référence de l'évaluation. Il/elle entreprendra une revue documentaire et conduira des entretiens et des discussions de groupe avec les parties prenantes, comme convenu avec le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation.

Membre de l'équipe d'évaluation : Expert en matière d'égalité des sexes et autonomisation des femmes

L'expert en matière de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes fournira une expertise sur les droits humains des femmes et des filles, en particulier les droits sexuels et reproductifs, l'autonomisation des femmes et des filles, l'engagement des hommes et des garçons, ainsi que la VBG et les pratiques néfastes, telles que les mutilations génitales féminines et les mariages

d'enfants, précoces et forcés. Il/elle contribuera à la conception méthodologique de l'évaluation et participera aux travaux de collecte et d'analyse des données, avec la responsabilité spécifique pour les parties des produits de l'évaluation correspondants à son domaine d'expertise thématique. Il/elle fournira une contribution de fond tout au long du processus d'évaluation, notamment en contribuant à l'élaboration de la méthodologie d'évaluation, du plan de travail de l'évaluation et du programme pour la phase de terrain, et en participant à des réunions avec le gestionnaire de l'évaluation, le personnel du bureau de pays de l'UNFPA TOGO et le groupe de référence de l'évaluation. Il/elle entreprendra une revue documentaire et conduira des entretiens et des discussions de groupe avec les parties prenantes, comme convenu avec le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation.

Membre de l'équipe d'évaluation : Jeune évaluateur/trice émergent/e

Le/la jeune évaluateur/trice émergent/e contribuera à toutes les phases du processus de l'évaluation de programme de pays. Il/elle soutiendra le/la chef/fe et les membres de l'équipe d'évaluation dans le développement de la méthodologie d'évaluation, l'examen et l'affinement de la théorie du changement du programme de pays, la finalisation des questions d'évaluation et l'élaboration de la matrice d'évaluation, des méthodes et outils de collecte de données, et des indicateurs. Le/la jeune évaluateur/trice émergent/e participera également à la collecte de données (visites de sites, entretiens, discussions de groupe et revue documentaire) et contribuera à l'analyse des données et à la rédaction du rapport d'évaluation, comme convenu avec le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation. En outre, il/elle fournira un soutien administratif tout au long du processus d'évaluation et participera à des réunions avec le gestionnaire de l'évaluation, le personnel du bureau de pays de l'UNFPA Togo et le groupe de référence de l'évaluation.

Les modalités de la participation des membres de l'équipe d'évaluation (y compris celle du/de la jeune évaluateur/trice émergent/e) au processus d'évaluation, leurs responsabilités lors de la collecte et de l'analyse des données, la nature de leurs contributions respectives pour la rédaction du rapport de conception et du rapport d'évaluation provisoire et final seront établis avec le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation et ces tâches seront accomplies sous son/sa supervision.

12.2. Qualifications et expérience de l'équipe d'évaluation

Chef/e d'équipe

Les compétences, aptitudes et expérience du/de la chef/fe de l'équipe d'évaluation devraient inclure :

- Un diplôme universitaire de troisième cycle en santé publique, sciences sociales, démographie ou études de population, statistiques, études du développement ou tout autre domaine connexe.
- 10 ans d'expérience dans la conduite ou la gestion d'évaluations dans le domaine du développement international
- Une vaste expérience dans la conduite d'évaluations complexes, notamment celles commanditées par les organismes des Nations Unies et/ou autres organisations internationales et ONG.
- Une expertise confirmée dans le domaine d'évaluation des projets/programmes.
- Une connaissance approfondie des évaluations à base théorique et une maîtrise des méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives, ainsi qu'une capacité à maintenir un niveau élevé de qualité des évaluations conformément aux normes définies par l'UNFPA et l'UNEG.
- Aptitude à garantir l'éthique et l'intégrité du processus d'évaluation, y compris la confidentialité et le principe "ne pas nuire" (*principle of do no harm*).

- Capacité à intégrer les problématiques relatives aux droits de l'homme et au genre dans toutes les phases du processus d'évaluation.
- Excellentes compétences en gestion et en leadership pour coordonner le travail de l'équipe d'évaluation et une forte capacité à partager compétences et connaissances techniques en matière d'évaluation.
- Capacité à encadrer le travail d'un/e jeune évaluateur/rice émergent/e, à créer un environnement propice à son/sa participation effective au travail de l'équipe d'évaluation, et à apporter la supervision et l'appui nécessaires au renforcement de ses capacités.
- Expérience de travail avec une équipe multidisciplinaire d'experts.
- Excellente capacité d'analyser et de synthétiser de grands volumes de données et d'informations provenant de sources diverses.
- Excellentes aptitudes en relations interpersonnelles et en communication (écrite et orale).
- Expérience de travail dans/bonne connaissance de la région et du contexte de développement national de TOGO.
- Excellente maîtrise de : français écrite et orale.
- **Ne pas avoir été partie prenante dans la mise en œuvre du programme de UNFPA au Togo.**

Expert SDSR

Les compétences, aptitudes et expérience de l'expert en matière de SDSR devraient inclure:

- Un diplôme universitaire de troisième cycle en santé publique, médecine, financement et économie de la santé, épidémiologie, biostatistiques, sciences sociales ou tout autre domaine connexe.
- 5-7 ans d'expérience dans la conduite d'évaluations, revues, analyses, études de recherche ou dans le travail de S&E dans le domaine du développement international.
- Connaissance approfondie de SDSR, y compris le VIH et autres infections sexuellement transmissibles, la santé maternelle, et la planification familiale.
- Aptitude à garantir l'éthique et l'intégrité du processus d'évaluation, y compris la confidentialité et le principe "ne pas nuire" (*principle of do no harm*).
- Capacité à intégrer les problématiques relatives aux droits de l'homme et au genre dans toutes les phases du processus d'évaluation.
- Bonne connaissance des approches et méthodologie d'évaluation et capacité démontrée à appliquer les méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives.
- Excellentes capacités d'analyse et aptitude à résoudre des problèmes.
- Expérience de travail avec une équipe multidisciplinaire d'experts.
- Excellentes aptitudes en relations interpersonnelles et en communication (écrite et orale).
- Expérience de travail dans/bonne connaissance de la région et du contexte de développement national du TOGO.
- Familiarité avec les mandats et les activités de l'UNFPA ou autres organisations des Nations Unies serait un avantage.
- Excellente maîtrise de français écrite et orale.
- **Ne pas avoir été partie prenante dans la mise en œuvre du programme de UNFPA au Togo.**

Expert dynamique des populations

Les compétences, aptitudes et expérience de l'expert en matière de la dynamique des populations devraient inclure:

- Un diplôme universitaire de troisième cycle en démographie ou études de population, statistiques, sciences sociales, études du développement ou tout autre domaine connexe.
- 5-7 ans d'expérience dans la conduite d'évaluations, revues, analyses, études de recherche ou dans le travail de S&E dans le domaine du développement international.
- Connaissance approfondie en matière de génération, l'analyse, la diffusion et l'utilisation des données des recensements de la population et des logements pour le développement, les dynamiques démographiques, la migration et les systèmes statistiques nationaux.
- Aptitude à garantir l'éthique et l'intégrité du processus d'évaluation, y compris la confidentialité et le principe "ne pas nuire" (*principle of do no harm*).
- Capacité à intégrer les problématiques relatives aux droits de l'homme et au genre dans toutes les phases du processus d'évaluation.
- Bonne connaissance des approches et méthodologie d'évaluation et capacité démontrée à appliquer les méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives.
- Excellentes capacités d'analyse et aptitude à résoudre des problèmes.
- Expérience de travail avec une équipe multidisciplinaire des experts.
- Excellentes aptitudes en relations interpersonnelles et en communication (écrite et orale).
- Expérience de travail dans/bonne connaissance de la région et du contexte de développement national du TOGO .
- Familiarité avec les mandats et les activités de l'UNFPA ou autres organisations des Nations Unies serait un avantage.
- Excellente maîtrise de français écrite et orale.
- **Ne pas avoir été partie prenante dans la mise en œuvre du programme de UNFPA au Togo.**

Expert en matière d'égalité des sexes et autonomisation des femmes

- Les compétences, aptitudes et expérience de l'expert en matière de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes devraient inclure :
- Un diplôme universitaire de troisième cycle en études de femmes/genre, droits de l'homme, sciences sociales, études du développement ou tout autre domaine connexe.
- 5-7 ans d'expérience dans la conduite d'évaluations, revues, analyses, études de recherche ou dans le travail de S&E dans le domaine du développement international.
- Connaissance approfondie en matière de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles, de la VBG et autres pratiques néfastes, telles que les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, précoces et forcés, ainsi que des questions relatives à la masculinité, aux relations genre et sexualité.
- Aptitude à garantir l'éthique et l'intégrité du processus d'évaluation, y compris la confidentialité et à veiller à ce qu'il n'y ait aucun effet préjudiciable (principe de l'innocuité).
- Capacité à intégrer les problématiques relatives aux droits de l'homme et au genre dans toutes les phases du processus d'évaluation.
- Bonne connaissance des approches et méthodologie d'évaluation et capacité démontrée à appliquer les méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives.
- Excellentes capacités d'analyse et aptitude à résoudre des problèmes.
- Expérience de travail avec une équipe multidisciplinaire des experts.

- Excellentes aptitudes en matière de relations interpersonnelles et de communication (écrite et orale).
- Expérience de travail dans, ou bonne connaissance de la région et du contexte de développement national du TOGO
- Familiarité avec les mandats et les activités de l'UNFPA ou autres organisations des Nations Unies serait un avantage.
- Excellente maîtrise de français écrite et orale.
- **Ne pas avoir été partie prenante dans la mise en œuvre du programme de UNFPA au Togo.**

Jeune évaluateur/rice émergent/e

Le/la jeune évaluateur/rice émergent/e devra être âgé/e de moins de 35 ans et ses compétences, aptitudes et expérience devraient inclure:

- Un diplôme d'études supérieures (BAC+3) en santé publique, démographie ou études de population, sciences sociales, statistiques, études de développement ou tout autre domaine connexe.
- Une certification en évaluation ou qualification équivalente.
- Jusqu'à deux ans d'expérience professionnelle dans la conduite d'évaluations ou en S&E dans le domaine du développement international.
- Excellentes capacités d'analyse et aptitude à résoudre des problèmes.
- Capacité démontrée à travailler en équipe.
- Bonnes capacités d'organisation, de communication et de rédaction.
- Bonne maîtrise des technologies de l'information et de la communication et des outils de visualisation des données.
- Une bonne connaissance du mandat et des activités de l'UNFPA ou d'autres organisations des Nations Unies serait un avantage.
- Excellente maîtrise de la langue : français écrite et orale.
- **Ne pas avoir été partie prenante dans la mise en œuvre du programme de UNFPA au Togo.**

13. Budget et modalités de paiement

Les évaluateurs (y compris celle du/de la jeune évaluateur/trice émergent/e) recevront un forfait journalier calculé en fonction des qualifications et de l'expérience sur la base du barème de l'UNFPA. Les paiements des forfaits journaliers seront effectués basées sur la soumission des produits, comme indiqué ci-dessous :

À l'approbation du rapport de conception	20%
À la remise d'un rapport d'évaluation provisoire de qualité satisfaisante	50%
À l'approbation du rapport d'évaluation final et de la présentation PowerPoint des résultats de l'évaluation	20%

En plus des honoraires journaliers, les évaluateurs recevront une indemnité journalière de subsistance (DSA) conformément aux dispositions de la directive relative aux missions de l'UNFPA, et sur la base des taux applicables de DSA des Nations Unies pour le lieu de mission. Les frais de voyage seront réglés séparément de la rémunération de consultation.

La répartition des journées du travail au sein de l'équipe d'évaluation sera la suivante :

	Chef/fe d'équipe	Expert(e)s thématiques	Jeune évaluateur/rice émergent/e
Phase de conception	4	3	3
Phase de terrain	15	15	15
Phase de rédaction du rapport	15	10	5
Phase de diffusion et de facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation	6	2	2
TOTAL (jours)	40	30	25

Le nombre exact de journées du travail sera fixé par le gestionnaire de l'évaluation. La distribution finale du volume du travail sera proposée par l'équipe d'évaluation dans le rapport de conception et soumise à l'approbation du gestionnaire de l'évaluation.

14. Bibliographie et ressources

Les documents suivants seront mis à la disposition de l'équipe d'évaluation dès le recrutement effectué:

Documents de l'UNFPA

1. Plan stratégique de l'UNFPA (2014-2017) (y compris les annexes)
<https://www.unfpa.org/resources/strategic-plan-2014-2017>
2. Plan stratégique de l'UNFPA (2018-2021) (y compris les annexes)
<https://www.unfpa.org/strategic-plan-2018-2021>
3. Politique d'évaluation de l'UNFPA (2019)
<https://www.unfpa.org/admin-resource/unfpa-evaluation-policy-2019>
4. Manuel d'évaluation: Comment concevoir et effectuer une évaluation de programme pays à l'UNFPA (2019) (en anglais)
<https://www.unfpa.org/EvaluationHandbook>
5. Évaluations centralisées pertinentes effectuées par le Bureau de l'évaluation de l'UNFPA disponibles à: <https://www.unfpa.org/evaluation>

Stratégies, politiques et plans d'action nationaux de TOGO¹⁶

6. Plan National de Développement
7. Politique Nationale de la Jeunesse;
8. Plan national de développement sanitaire (PNDS 2016-2022) ;
9. Plan d'Action pour l'accélération de la planification familiale 2018-2021 (2017) ;
10. Profil du dividende démographique (2019) ;
11. Bilan commun de pays (BCP) des Nations Unie (2021);
12. Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) (2019-2023).
13. Rapports de revues annuelles de l'UNDAF ;

Documents de programmation du bureau de pays TOGO de l'UNFPA¹⁷

14. Document du 7ème Programme Pays (CPD 2019-2023) ;
15. Plans de Travail annuels de 2019 à 2021
16. Rapports de dépenses financières (FACES) ;
17. Politiques et directives d'évaluation de l'UNFPA ;
18. Normes d'éthiques du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG) ;
19. Rapports des enquêtes pertinentes en relation avec les 5 domaines couverts par le Programme de Pays (Enquêtes sécurisation).
20. Rapports des monitoring des SONU
21. Enquête sur la sécurisation des produits de la SR

¹⁶ Ces documents sont disponibles dans un dossier drive qui sera mis à la disposition de l'équipe d'évaluation au début de la phase de conception: https://drive.google.com/open?id=1QJBdWjWJJ2OY3i4MrspUOdS_LqJS4d-E&authuser=etoudji%40unfpa.org&usp=drive_fs

¹⁷ Ces documents sont disponibles dans un dossier drive qui sera mis à la disposition de l'équipe d'évaluation de conception: https://drive.google.com/open?id=1QJBdWjWJJ2OY3i4MrspUOdS_LqJS4d-E&authuser=etoudji%40unfpa.org&usp=drive_fs

22. Plans annuels du travail du bureau de pays
23. Documents conjoints du programme
24. Stratégie du bureau de pays pour la mobilisation des ressources

Documents de S&E du bureau de pays TOGO de l'UNFPA¹⁸

25. Plan de S&E du 7^{ème} CPD
26. Plans et rapports annuels sur les résultats du bureau de pays (SIS/MyResults)
27. Rapports de suivi trimestriels du bureau de pays (SIS/MyResults)
28. Rapports de Micro-Evaluation ;
29. Rapports des évaluations précédentes du TOGO disponible à:
<https://web2.unfpa.org/public/about/oversight/evaluations/>

Autres documents¹⁹

30. Plans annuels du travail des partenaires de mise-en-œuvre et rapports de progrès trimestriels des partenaires de mise-en-œuvre
31. Rapports d'audit et rapports visites de terrain
32. Rapports des groupes de travail conjoints des Nations Unies
33. Rapports pour les bailleurs des projets du bureau de pays TOGO de l'UNFPA

¹⁸ Ces documents sont disponibles dans un dossier drive qui sera mis à la disposition de l'équipe d'évaluation au début de la phase de conception

¹⁹ Ces documents sont disponibles dans un dossier drive qui sera mis à la disposition de l'équipe d'évaluation au début de la phase de conception

15. Annexes

Nota Bene : Les termes de référence avec annexes seront mis à la disposition des consultants qui auront été recrutés par l'UNFPA pour la conduite de l'évaluation du programme de pays.

A	Théorie du changement
B	Cartographie des parties prenantes
C	Modèle de matrice d'évaluation
D	Liste des projets Atlas pour la période évaluée
E	Structure du rapport de conception
F	Grille de contrôle de qualité du rapport d'évaluation
G	Structure du rapport d'évaluation (version provisoire et final)
H	Guide éditorial du Bureau de l'évaluation de l'UNFPA
I	Plan de travail de l'évaluation